

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1969 B 01637 Numéro SIREN : 692 016 371 Nom ou dénomination : MONTE PASCHI BANQUE SA
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 98660

**Monte
Paschi
Banque**

**Notre histoire,
votre banque**

Rapport Annuel

2021



**MONTE
PASCHI
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472
GRUPPOMONTEPASCHI

Sommaire

Sommaire	3
La Gouvernance	5
Direction générale et Siège social	5
Administration et Direction Générale	5
Organigramme	6
Réseau Commercial	7
Chiffres clés 2021	9
Résultats 2021	10
Rapport de Gestion	11
RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA	12
1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2021	13
1.1 Événement marquant de l'exercice	13
1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice	14
2 Présentation des risques	15
2.1 Risque de marché	19
2.2 Risques opérationnels	19
2.3 Risque de concentration	19
2.4 Risque de taux d'intérêt	20
2.5 Risque d'intermédiation	20
2.6 Risque de règlement	21
2.7 Risque de liquidité	21
2.8 Risque de change	21
2.9 Risque de levier	22
2.10 Capital Réglementaire	22
3 L'activité et les résultats 2021	23
3.1 Le Bilan consolidé	24
3.2 Le Compte de Résultat consolidé	27

4	Le contrôle interne	31
5	La structure	33
5.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	33
5.2	<i>Les Actionnaires</i>	34
5.3	<i>Les Administrateurs</i>	34
5.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	34
6	Information aux institutionnels	37
6.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce</i>	37
6.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	38
6.3	<i>Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public</i>	38
6.4	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	39
7	Les perspectives 2022	41
	BILAN CONSOLIDÉ 2021	43
	COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (CONSOLIDÉ)	44
	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	45
	INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021	69
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	71
	BILAN SOCIAL 2021	77
	COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (SOCIAL)	78
	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	79
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	103
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	109
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06AVRIL 2022	113

La Gouvernance

Direction générale et Siège social

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : www.montepaschi-banque.fr

Administration et Direction Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Guido RAVOET

Vice-Président

Fabrizio LEANDRI

Administrateurs

Carole DELORME D'ARMAILLE

Marcello D'ETTORE

Gilles GUITTON

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Daniele BASTIANELLI

Secrétaire général

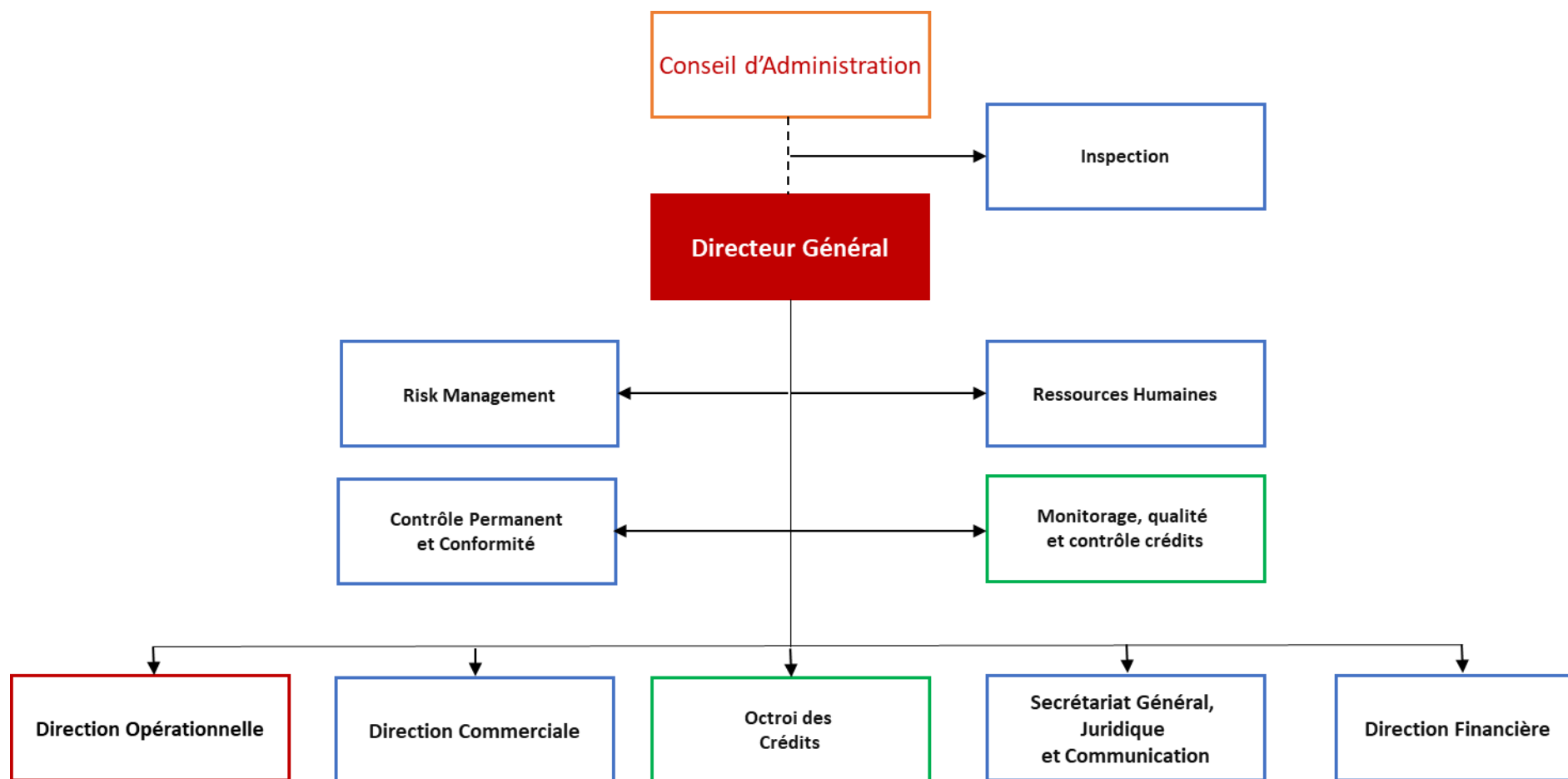
Raffaella FERRARO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Organigramme



Réseau Commercial

AIX-EN-PROVENCE 13100

22, cours Mirabeau

Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

CANNES 06400

20, rue d'Antibes

Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

LYON 69003

55, avenue Maréchal de Saxe

Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75007

203, boulevard Saint-Germain

Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

PARIS 75008

1, avenue Percier

Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

ANTIBES 06600

8, avenue Robert Soleau

Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

FREJUS 83600

105, av. de Port Fréjus

Imm. Le Paladien Bât D

Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan

Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

NICE 06000

13, rue Alphonse Karr

Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

2, place Masséna

Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre

Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot

Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

Chiffres clés 2021

28 720

Clients

6 915 Particuliers
3 327 Entreprises
975 Tiers Détenteurs de Fonds
15 724 Syndicats de Copropriétés
Séparées
1 372 S.C.I.
407 Divers

12

Agences

12 Agences
au service de nos clients

Ratio de
Solvabilité

(CET1)

31/12/2021

18,3 %

Ratio de
levier

31/12/2021

7,8 %

LCR
Liquidity
coverage
ratio

31/12/2021

834 %

NSFR
Net stable funding
ratio

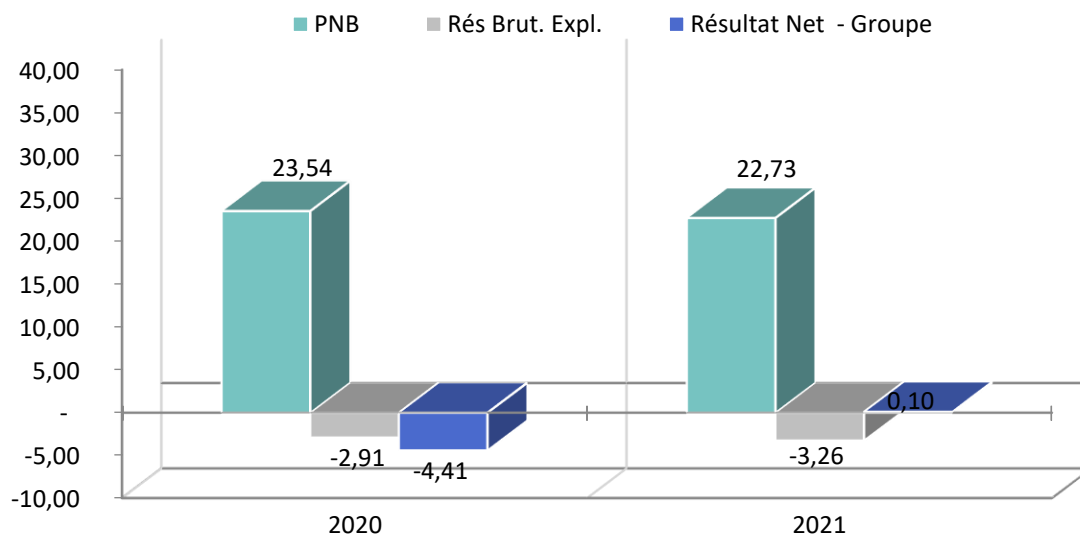
31/12/2021

204 %

Résultats 2021

Données Consolidées en M€

	2021	2020	2019	Évol. 2020/2021
Total du bilan	1 245	1 253	1 204	-0,6%
Crédits à la clientèle	470	558	622	-15,7%
Dépôts de la Clientèle	1 055	1 059	1 025	-0,5%
Stock Assurance	190	203	219	-6,4%
Conservation Clientèle	124	120	125	3,2%



Rapport de Gestion

Ce rapport de Gestion, qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2021, est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les événements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2021 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2022.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Évol. 20/21
Total du bilan	1 245 219	1 252 555	1 203 692	1 196 378	1 231 046	1 182 392	1 415 076	-0,6%
Crédits à la clientèle	470 445	557 885	622 029	763 269	827 488	933 586	1 006 216	-15,7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	96 562	95 007	103 829	93 721	62 806	-0,9%
Dépôts de la Clientèle	1 054 668	1 059 491	1 025 122	1 006 203	1 023 521	1 013 748	1 227 857	-0,5%
Conservation Clientèle	123 843	119 951	125 409	120 727	163 389	183 775	195 031	3,2%
En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Évol. 20/21
Produit Net Bancaire	22 732	23 538	31 649	34 522	37 794	41 337	41 937	-3,4%
Frais Généraux	-24 071	-24 530	-27 341	-30 521	-34 179	-38 060	-39 452	-1,9%
Résultat Brut d'Exploitation	-3 255	-2 911	2 235	1 276	1 023	-559	-405	11,8%
Résultat avant impôts	-439	-4 383	-696	1 753	-948	-27 090	-12 503	-90,0%
Résultat net	100	-4 410	-2 072	1 192	3 791	-27 629	-12 220	-102,3%
Capitaux propres avant répartition	105 025	104 925	110 407	110 420	110 336	66 545	78 604	0,1%
Ratio de Solvabilité Européen*	18,29%	16,33%	14,89%	14,87%	13,60%	7,49%	8,32%	12,0%
Effectifs présents au 31.12	159	168	177	209	234	278	304	-5,4%
dont CDD	0	0	0	0	0	4	7	

* sur base sociale à partir de 2016

1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2021

1.1 Événement marquant de l'exercice

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

La Covid-19 et la flambée des cas positifs constaté en ce début d'année 2022 demeure une source d'incertitude.

Cependant grâce à la motivation de tous nos collaborateurs, à leur professionnalisme et avant tout à la fidélité que nous témoigne chaque jour notre Clientèle nous pouvons regarder l'année à venir avec un esprit positif.

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasse de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limit et de stop loss

Les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité, sont déterminés en utilisant les données issues des normes comptables FRGAAP définies par l'ANC, en particulier pour ce qui concerne la détermination du statut de défaut d'un client.

Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, près de 50% des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Pour ce qui concerne le provisionnement du risque de crédit, le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale

Sur base sociale, les engagements bilan et hors Bilan s'établissent à un montant total de 665,6M€, en retrait de -105,5M€ soit -13,7% par rapport au 31/12/2020.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-15,3%) s'établissant à 525,6M€, dont 441,4M€ de créances saines (-15,4%).

Les encours douteux ressortent en retrait (-15%) à 84,2M€.

en M€	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-21	VAR 12-2021/ 12-2020 en M€	VAR 12-2021/ 12-2020 en %
Engagements Totaux Bruts	684,2	620,5	525,6	- 94,9	- 15,3%
dont engagements <i>sains</i>	583,7	521,5	441,4	- 80,1	- 15,4%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	100,6	99,0	84,2	- 14,8	- 15,0%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	9,0	4,5	3,9	- 0,6	- 13,7%
Provisions Doubteux	56,9	57,8	51,8	- 5,9	- 10,3%
Engagements totaux Nets	627,3	562,7	473,7	- 89,0	- 15,8%

Les engagements douteux

Les engagements douteux nets ressortent en baisse sur l'année, -21,5% à 32,3M€, soit 6,8% des engagements totaux (vs 7,3% au 31/12/2020). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 6,1% contre 6,6% fin 2020.

Les encours douteux Bafi s'établissent également en diminution à 3,9M€ (-13,7% par rapport à fin 2020).

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux ressort en augmentation à 61,6% sur l'année (ex 58,4% fin 2020), compte tenu de la réduction du montant total des encours douteux (de 99M€ à 84,2M€).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-21
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	56,6%	58,4%	61,6%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	62,2%	61,3%	67,7%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	0,4%	0,2%	0,0%

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de

crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

Engagement sur portefeuille Titres

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont la totalité est classée en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à leur maturité.

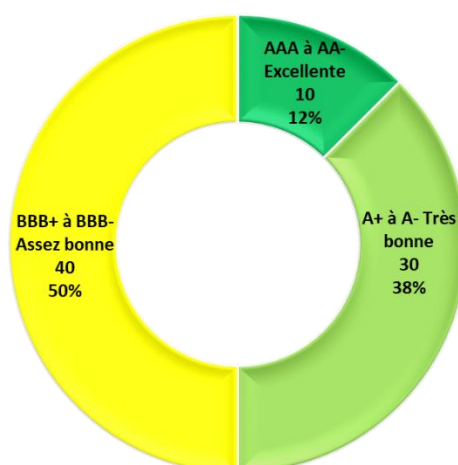
Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours nominal au 31/12/2021 est de 80M€ (ex 80M€ fin 12/2020) pour le portefeuille d'investissement.

Il est également rappelé que ce portefeuille Titres a pour vocation la macro-couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 80M€ de nominal au 31/12/2021 (ex 80M€ fin 2020).

A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisé auprès de la BCE à hauteur de 67,8 M€ (ex 65,5M€ fin 2020) dans le cadre des opérations de refinancement.

La qualité du portefeuille est inchangée et correspond à un rating moyen A- (ex A- au 31/12/2020), laquelle est répartie comme suit :



2.1 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

2.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques Opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

2.3 Risque de concentration

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2021 les engagements clientèle (hors exposition interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- ☐ 89% (ex 90%) en France
- ☐ 7% (ex 5%) en Italie
- ☐ 1% (ex 1%) à Monaco
- ☐ Autres pays $\leq 1\%$

2.4 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion ALM est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

2.5 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

2.6 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

2.7 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Le ratio "Loan to Deposit" de notre Établissement au 31/12/2021 est d'environ 45%, soit un niveau de liquidité très élevé.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité. Cette ligne n'est plus utilisée depuis 2017 et très rarement en 2015 et 2016 sur des périodes très courtes et pour des exigences ponctuelles de gestion de trésorerie, pour de petits montants.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif de mobilisation de titres obligataires : notre capacité s'établit à 67,8M€ au 31/12/2021 (ex 65,5M€ fin 2020).

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs avaient été mobilisés au titre de ce programme. En juin 2020, suite à la décision de la Banque de participer au programme n°3 du TLTRO, notre encours de 40M€ a été augmenté de 22M€, s'élevant désormais à 62M€, et a été prorogé de juin 2020 à juin 2023.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est amplement respecté au 31/12/2021 s'établissant à 834% (ex 530% au 31/12/2020). Et, le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an), ressort au 31/12/2021 à 204% (ex 134% au 31/12/2020).

2.8 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

2.9 Risque de levier

Au 31/12/2021, le ratio de levier s'établit à 7,8% (ex 7,6% fin 2020), largement supérieur au minimum réglementaire de 3%.

2.10 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2021, le ratio de solvabilité (CET 1) s'inscrit en augmentation par rapport à fin 2020, ressortant à hauteur de 18,3% (ex 16,3%) sur base sociale, supérieur à la moyenne des banques françaises (15,4%¹) et européennes, qui s'élève à 15,6% fin 2020¹.

¹ Source : Rapport Annuel du Haut Conseil de Stabilité Financière de septembre 2021

3 L'activité et les résultats 2021

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2021 avec un Résultat Net de 100 k€ et un Résultat Net Social de 57 k€.

En 2021 la banque a poursuivi sa stratégie de maîtrise de risque, qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2021 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une substantielle stabilité à 1,245 Milliards d'euros. Cette stabilité est strictement liée à la capacité de collecte de notre Établissement qui affiche un niveau de ressources directes auprès de la clientèle stable depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation consolidé est négatif, s'élevant à -3,3 M€.

Ce résultat est lié à la réduction simultanée des commissions nettes (-7,1%) et des Intérêts nets (-3,8%). Ces réductions sont la conséquence directe de la réduction du volume des créances à la clientèle.

Compte tenu de l'impact positif de 2,8 M€ du coût du risque, le résultat consolidé net est positif de 100 k€.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2020 et 2021 ainsi qu'une analyse des événements les plus significatifs qui ont déterminé le résultat 2021. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

3.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2021)

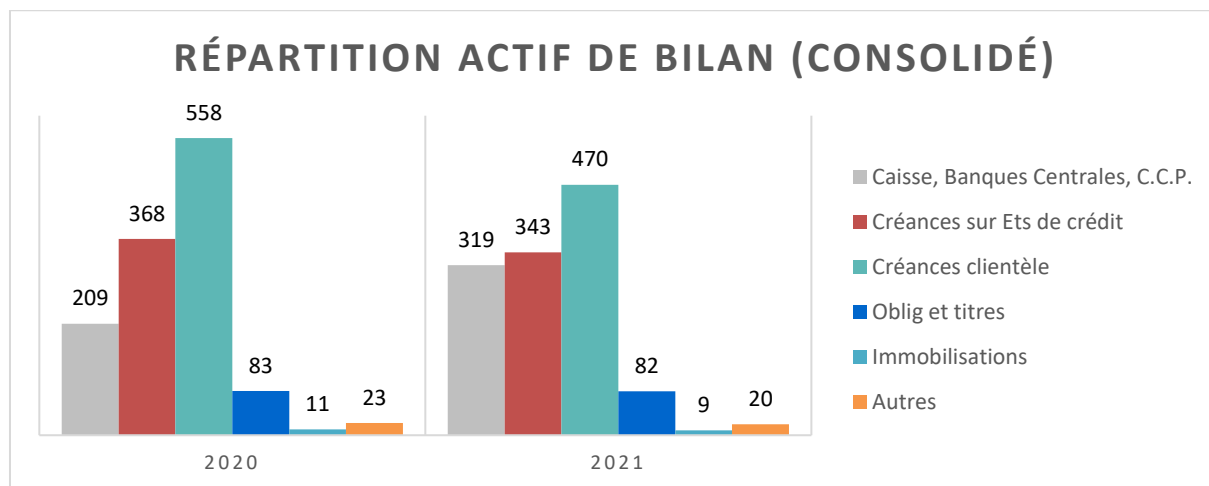
ACTIF en K €	2021	2020	%	PASSIF en K €	2021	2020	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	319 397	209 310	52,6%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	343 350	368 456	-6,8%	Dettes envers les établissements de crédit	63 734	62 815	1,5%
Créances sur la clientèle	470 445	557 885	-15,7%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 054 668	1 059 491	-0,5%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	-0,9%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0,0%	Autres passifs	3 594	3 226	11,4%
Parts dans les entreprises liées	1 243	1 275	-2,5%	Comptes de régularisation	14 989	18 854	-20,5%
Immobilisations incorporelles	3 527	3 786	-6,8%	Provisions	3 209	3 244	-1,1%
Immobilisations corporelles	5 755	7 112	-19,1%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	10 091	11 464	-12,0%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	9 137	10 281	-11,1%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
TOTAL DE L'ACTIF	1 245 219	1 252 555	-0,59%	Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 634	48 634	0,0%
				Report à nouveau	-91 291	-86 881	5,1%
				Résultat de l'exercice	100	-4 410	-102,3%
				TOTAL DU PASSIF	1 245 219	1 252 555	-0,59%
Hors-Bilan: Engagements donnés				Hors-Bilan: Engagements reçus			
* Engagements de financement	6 806	19 823	-65,66%	* Engagements de financement	315 261	293 115	7,56%
* Engagements de garantie	132 377	133 158	-0,59%	* Engagements de garantie	75 321	68 607	9,79%
* Engagements sur titres	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	-	ns

Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2021 est de 1,245 milliards d'euros, substantiellement au même niveau qu'en 2020.

L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 470 M€, et représentent 37,8% du total, les créances sur établissements financiers ainsi que la trésorerie disponible (Caisse et Banque Centrales) valent 663 M€ et représentent 53,2%, le portefeuille titres (82 M€) représente 6,6%. Les autres postes comptent pour 2,4% du total. Les actifs liquides sont élevés et en forte augmentation, notamment la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-15,7%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2021 à 470 M€, contre 558 M€ en 2020. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite.

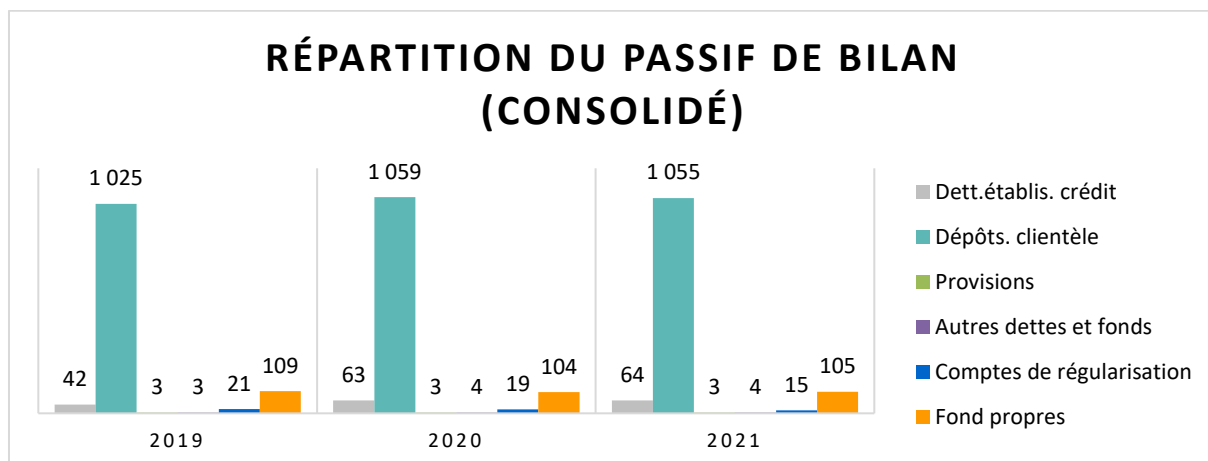
Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à 82 M€. Le poste Autre Actif (10,1 M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers d'exploitation et d'autres biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution de dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 84,7% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les dettes sur établissements financiers 5% et les autres postes comptent pour 10,20%, incluant les fonds propres à hauteur de 8,4%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :

RÉPARTITION DU PASSIF DE BILAN (CONSOLIDÉ)



Le niveau des Dettes envers les établissements de crédit (63,7 M€), est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. La Banque participe à hauteur de 62 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordé par la BCE à des conditions avantageuses.

En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une stabilité par rapport à l'exercice précédent. En 2021, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1 055 M€.

3.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2021)

Compte de Résultat	2021	2020	Evol.
Intérêts nets	13 998	14 557	-3,8%
Revenu des titres à revenu variable	127	186	-31,5%
Commissions nettes	6 377	6 864	-7,1%
Produits nets de opérations financières	76	78	-2,6%
Produits nets de l'exploitation bancaire	2 153	1 854	16,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	22 732	23 538	-3,4%
Charges générales d'exploitation	-24 071	-24 530	-1,9%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-1 916	-1 919	-0,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 255	-2 911	11,8%
Coût du risque	2 816	-1 472	-291,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-439	-4 383	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-439	-4 392	ns
Résultat (perte) exceptionnel	539	-17	3207,5%
Impôts sur les bénéfices *			ns
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	100	-4 410	ns

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2021 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

Les intérêts et les commissions

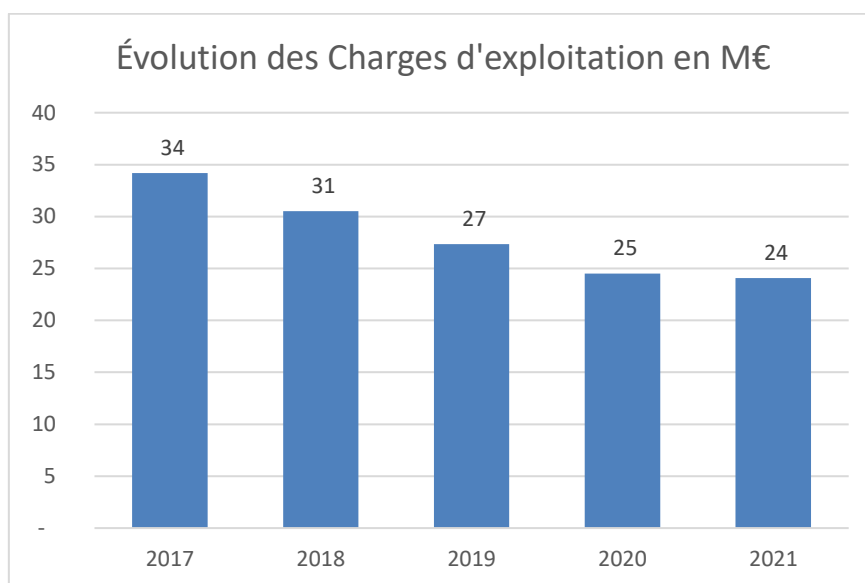
La prolongation du contexte de taux bas continue à avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque. De plus, la réduction de 15,7% du niveau d'emploi à la clientèle a contribué à la réduction de la marge.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 7,1% par rapport à 2021. Cette réduction est liée à la baisse des commissions sur crédit en raison de la réduction du volume du portefeuille crédit et en partie à la réduction d'activité de notre clientèle.

Charges d'Exploitation

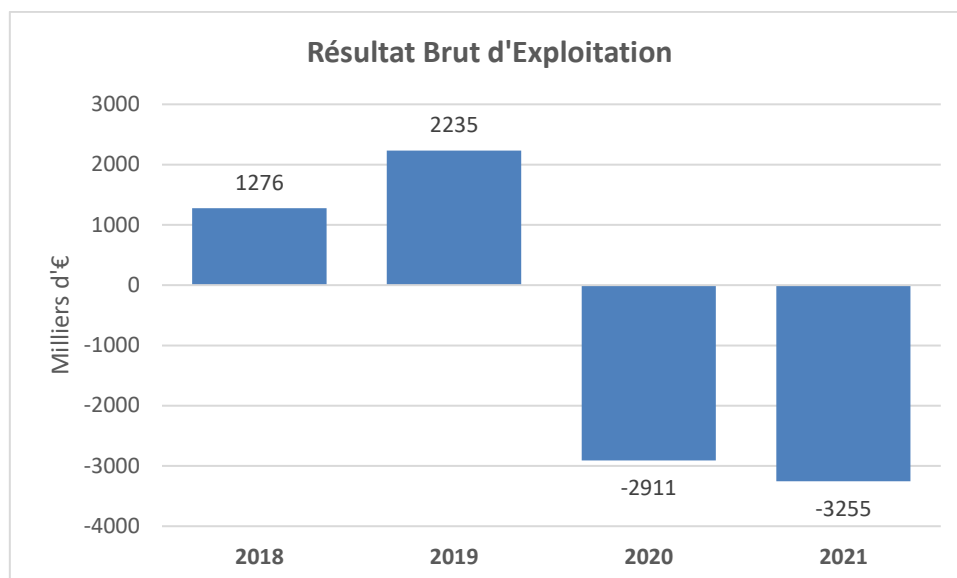
Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse de -1,9% en 2021 par rapport à 2020, s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents et témoignage des efforts réalisés à nouveau en 2021 pour réduire les coûts.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les cinq derniers exercices :



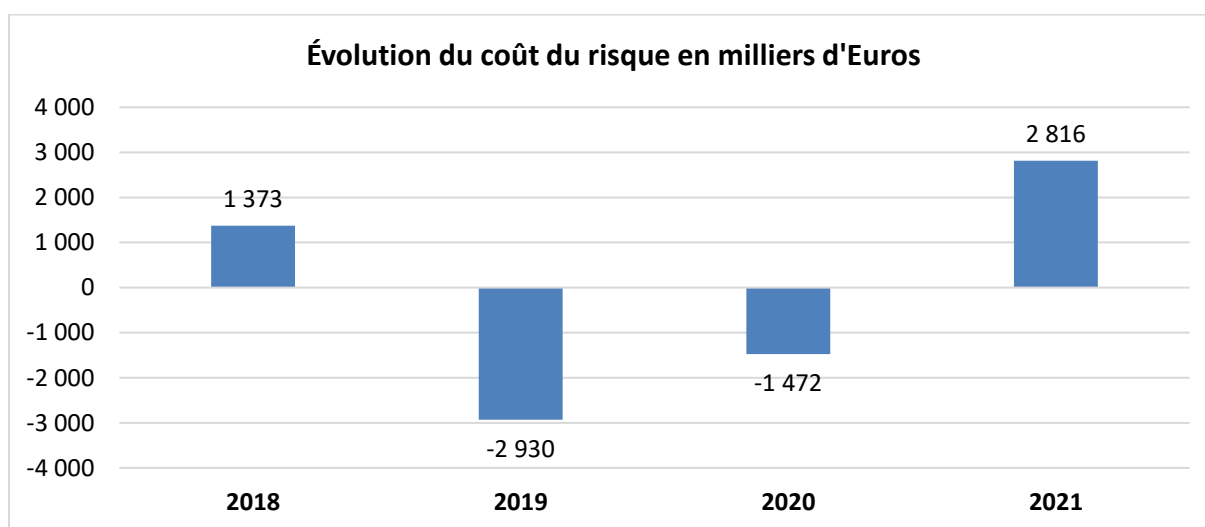
Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, s'élève à -3,3 M€, par rapport aux -2,9 M€ dégagés l'an dernier.



Coût du risque

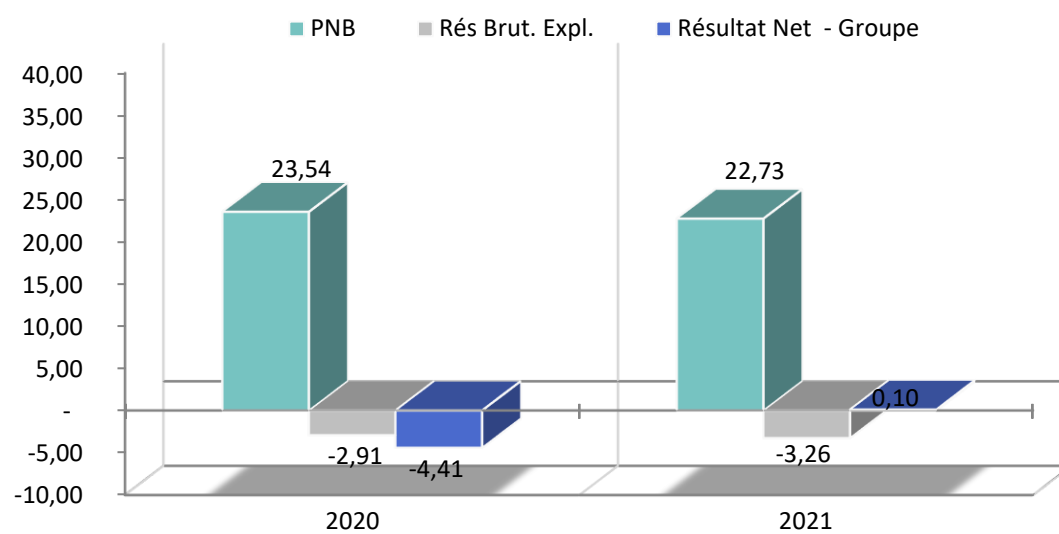
Le coût du risque a eu un impact positif sur le résultat pour environ 2,8 M€.



Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2021 ressort à 100 k€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2020 et 2021 :



4 Le contrôle interne

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Elles doivent, pour cela, disposer de trois niveaux de contrôle distincts :

- Le premier niveau de contrôle est assuré par des agents exerçant des activités opérationnelles.
- Le deuxième niveau de contrôle est assuré par des agents au niveau des services centraux et locaux, exclusivement dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité. Ce deuxième niveau de contrôle est assuré par la fonction de vérification de la conformité et la fonction de gestion des risques.
- Le troisième niveau de contrôle est assuré par la fonction d'audit interne composée d'agents au niveau central distincts de ceux réalisant les contrôles de premier et deuxième niveau.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé de la manière suivante :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Département Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable de ce département coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Pour les risques de crédits, le contrôle permanent est effectué par le service « Monitoring, qualité, et contrôle crédits ». Son rattachement au Directeur Général lui assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle par rapport à l'activité d'Octroi des crédits.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

L'Inspection, troisième niveau de contrôle, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé aux Dirigeants Effectifs, au Comité d'Audit et des Risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, en intégrant les éventuelles remarques de la Direction de l'audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au Département Contrôle Permanent et Conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du contrôle interne. Ainsi, le Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité, le Risk Manager et la Responsable du service « Monitoring, qualité et contrôle crédits » sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur Général et rapporte au Comité d'Audit et des Risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle Permanent et Conformité, de l'Inspection et du Monitoring, qualité et contrôle crédits y exposent le résultat de leurs travaux respectifs lors de ses réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

5 La structure

A fin 2021, l'effectif de la banque était de 159 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 12 Agences RETAIL réparties sur toute la France, sur des équipes dédiées à la clientèle dite Private basées à Paris et à Cannes et sur un Centre d'affaires basé à Paris (avec une antenne à Strasbourg) chargé du suivi de l'activité PME, Large Corporate et synergie avec la clientèle du groupe Montepaschi.

5.1 Les Comptes Sociaux

Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2021. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2020;
- aucun dividende en 2019;
- aucun dividende en 2018;

La situation des principales filiales

Conformément aux dispositions légales en la matière, les résultats des filiales pour l'exercice 2021, s'établissent comme suit :

SCI Victor Hugo

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2021 un bénéfice de 127 K€. Les bénéfices de 177 K€ réalisés en 2020 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

Monte Paschi Conseil

Monte Paschi Conseil enregistre en 2021 un profit égale à 43 K€. En effet, malgré la période troublée par la crise sanitaire, la commercialisation des immeubles de MPC sis à Beaulieu et Beausoleil a permis de maintenir un niveau de ventes légèrement supérieur à l'année précédente, puisque 4 ventes ont été concrétisées sur 2021.

Le résultat 2021 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 2007 K€, dont:
 - o 1 446 K€ de produit lié aux ventes réalisées en 2020

- 554 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus en 2021
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1 806 K€ environ, dont :
 - 1 625 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur comptable brute des biens vendus en 2021
 - 145 K€ d'autres charges
- les charges financières, liées aux emprunts accordés par MPB, s'élèvent à 62 K€.

5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2021, la répartition du capital se décomposait comme suit :

99.99999 % Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, 0.00001 % au Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Membre du Conseil d'Administration de AION S.A. | N.V.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

6 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppompis.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'Article D441-6 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs

	Factures <u>fournisseurs</u> reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	10 885,00 €	3 404,00 €	0,00 €	68 938,00 €	83 227,00 €

	Factures <u>clients</u> reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus :

6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Personnels dirigeants

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2021 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

Personnel de la salle des marchés

Depuis le 1er juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

6.3 Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public

Le rapport annuel 2021 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

6.4 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable et des contraintes liées au plan de restructuration du Groupe, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2021. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2021, 0,4 % de la masse salariale.

7 Les perspectives 2022

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement un peu plus de 64% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel (2018-2025) envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque poursuivra en 2021 ses efforts de focalisation sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes activités de la banque:

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

ANNEXES

BILAN CONSOLIDÉ 2021

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En '000' €

ACTIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation	PASSIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		319 397	209 310	110 087	52,60%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	4	343 350	368 456	-25 106	-6,81%	Dettes envers les établissements de crédit	4	63 734	62 815	919	1,46%
Créances sur la clientèle	5 et 6	470 445	557 885	-87 440	-15,67%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	1 054 668	1 059 491	-4 823	-0,46%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	82 260	82 974	-713	-0,86%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	3 594	3 226	368	11,42%
Parts dans les entreprises liées		1 243	1 275	-32	-2,51%	Comptes de régularisation	10	14 989	18 854	-3 865	-20,50%
Immobilisations incorporelles	8	3 527	3 786	-258	-6,82%	Provisions	11	3 209	3 244	-35	-1,07%
Immobilisations corporelles	8	5 755	7 112	-1 357	-19,08%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	10 091	11 464	-1 372	-11,97%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	9 137	10 281	-1 144	-11,13%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 634	48 634	0	0,00%
						Report à nouveau	12	-91 291	-86 881	-4 410	5,08%
						Résultat de l'exercice	12	100	-4 410	4 509	-102,26%

TOTAL DE L'ACTIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%	TOTAL DU PASSIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%
-------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Hors-Bilan

Engagements donnés					Engagements reçus				
* Engagements de financement	6 806	19 823	-13 016	-65,66%	* Engagements de financement	315 261	293 115	22 146	7,56%
* Engagements de garantie	132 377	133 158	-781	-0,59%	* Engagements de garantie	75 321	68 607	6 715	9,79%
* Engagements sur titres	0	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2021	2020	Evol. en Mt	Evol. 2021/2020
Intérêts et produits assimilés	13	16 222	17 434	-1 212	-7,0%
Intérêts et charges assimilées	13	-2 224	-2 877	-653	-22,7%
Intérêts nets		13 998	14 557	-559	-3,8%
Revenu des titres à revenu variable		127	186	-59	-31,5%
Commissions (produits)	14	7 259	7 768	-509	-6,6%
Commissions (charges)	14	-882	-904	-22	-2,5%
Commissions nettes		6 377	6 864	-487	-7,1%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		76	78	-2	-2,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
Produits nets de opérations financières		76	78	-2	-2,6%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	4 704	3 959	745	18,8%
Autres charges d'exploitation bancaire		-2 551	-2 105	446	21,2%
Produits nets de l'exploitation bancaire		2 153	1 854	300	16,2%
PRODUIT NET BANCAIRE		22 732	23 538	-806	-3,4%
Charges générales d'exploitation	16	-24 071	-24 530	-459	-1,9%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorpor. et corp.		-1 916	-1 919	-3	-0,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-3 255	-2 911	-345	11,8%
Coût du risque	17	2 816	-1 472	-4 288	-291,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-439	-4 383	3 944	-90,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	10	10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-439	-4 392	3 953	-90,0%
Résultat (perte) exceptionnel	18	539	-17	-556	-3207,5%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		100	-4 410	4 509	-102,3%

Le résultat net par action est de 0,012 Euros

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

L'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juillet , ayant pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste

de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'a pas évolué sur l'année 2021. Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. L'audience a eu lieu le 01/02/2022 et le délibéré est prévu le 12 avril 2022. Dans ce contexte aucun impact financier n'a été enregistré sur les comptes 2020 ni en 2021.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2021.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions

de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le

taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par

ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2021 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2021, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,02% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,05% de 30 à 50 ans et 1,55 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 391 732,63€ au 31 décembre 2021 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d’instruction interne et en harmonie avec les dates d’obtention de la Médaille du Travail, une gratification d’ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d’ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d’ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d’ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d’ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l’ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l’entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l’ancienneté dans l’entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite La provision constituée au titre des médailles du travail s’élève à 511 336,46€ au 31 décembre 2021 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d’administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C’est pourquoi aucune cotisation au titre de l’exercice 2021 n’a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d’indiquer que les réserves au 31 décembre 2020 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l’accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n’a enregistré aucun engagement à l’égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l’exercice 2021.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l’Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures acquises jusqu’au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu’au 30.06.2021. L’acquisition des heures CPF s’effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu’à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu’à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l’entreprise.

C’est pourquoi l’acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L’incrémentation du compteur intervient à la fin du 1^{er} trimestre suivant l’année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le de l'ANC (2014-07).

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	170 136	100,00%	0	2 007 351	42 675	0
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 500	127 354	0

Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	Variation
COMPTES A VUE	320 019	0	0	0	320 019	342 331	-6,52%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s
PRETS TERME	3 241	2 810	15 882	0	21 933	24 776	-11,48%
PRETS FINANCIERS	0	0	436	0	436	717	-39,16%
CREANCES RATTACHEES	962	0	0	0	962	632	52,20%
TOTAL	324 222	2 810	16 318	0	343 350	368 456	-6,81%

DETTESS	(EUR.000)						Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	1 734	0	0	0	1 734	815	112,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	62 000	0	62 000	62 000	0,00%
DETTESS RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 734	0	62 000	0	63 734	62 815	1,46%

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2020 et 2021. En 2021, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée après de la Banque de France dans le cadre de la gestion de la réserve obligatoire par rapport à 2020 avec, par conséquence, une réduction de la trésorerie placée auprès de notre maison-mère.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 62 M€ souscrits 2020.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2021 était la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTESS		
Créances commerciales	8 648	8 053	Comptes sur livrets	119 747	112 282
Prêts clientèle financière	437	476	Autres cptes épargne réglementés	4 853	4 514
Autres crédits	439 011	521 396	C/C créditeurs	871 265	867 963
C/C débiteurs	22 349	27 961	Comptes à terme	58 668	74 592
Affacturage			Emprunts clientèle financière	-	-
			Bons de caisse	-	-
			Certificats de dépôts	-	-
			Autres sommes dues	135	141
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTESS		
Moins de 3 mois	86 669	102 196	Moins de 3 mois	1 003 065	988 674
De 3 mois à 1 an	57 387	129 902	De 3 mois à 1 an	10 981	27 276
De 1 à 5 ans	223 088	197 005	De 1 à 5 ans	38 974	40 523
Plus de 5 ans	101 911	127 528	Plus de 5 ans	123	1 333
Créances rattachées	1 392	1 255	Dettes rattachées	1 526	1 684
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTES		
Intérêts échus	163	314	Intérêts échus	0	3
Intérêts courus	1 229	951	Intérêts courus	1 525	1 989
	1 392	1 265		1 526	1 992

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2021	2020	Variation
Engagements globaux bruts	522 282	615 663	-15,17%
Engagements sains	398 829	498 844	-20,05%
Engagements restructurés	39 299	17 782	121,01%
Engagements douteux	84 155	99 035	-15,02%
<i>dont Engagements douteux compromis nets</i>	2	2	5,49%
Dépréciations	51 838	57 776	-10,28%
Engagements nets	470 445	557 887	-15,67%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	62%	58%	5,59%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	16,11%	16,09%	0,17%
Dépréciations (K€)	2021	2020	Variation
solde au 1er janvier	57 776	56 928	1,49%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-5 105	569	-996,55%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-834	278	-399,93%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 838	57 776	-10,28%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2021 entraîne une provision nette de 834 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'EBA. Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2020, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2021	2020	Variation
Titres d'investissement		81 402	82 115	-0,87%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 273	82 986	-0,86%
Dépréciations		-1	1	-200,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
MONTANT NET		82 272	82 987	-0,86%
Titres du secteur public		45 762	46 216	-0,98%
Titres du secteur privé		35 640	35 899	-0,72%
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 260	82 974	-0,86%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2021	2020	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		81 402	82 115	-0,87%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		81 402	82 115	-0,87%

Titres cotés **81 402** **82 115**

Le portefeuille de titres pour compte propre est stable par rapport à l'année 2021.

Au 31 Décembre 2021, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 84 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 771 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2021, les valeurs remis en garanties représentaient une valeur après décote d'environ 67 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 62 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 8 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2020	Augmentation	Diminution	2021	Variation
Terrains et constructions	3 631	0	13	3 618	-0,36%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 863	167	0	5 030	3,43%
Agencements, installations	20 274	28	0	20 302	0,14%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	492	450	492	450	-8,46%
Logiciels	14 815	155	0	14 970	1,05%
Valeur brute	47 479	800	505	47 773	0,62%
Amortissements					
Constructions	-1 561	-97	6	-1 664	6,63%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 829	-92	0	-4 921	1,91%
Agencements, installations	-15 700	-1 348	0	-17 048	8,59%
Logiciels	-14 164	-372	0	-14 536	2,62%
Amortissements cumulés	-36 254	-1 909	6	-38 170	5,28%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
Valeur nette	10 898	-1 110	511	9 277	-14,87%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Dépôts de garantie versés	1 561	1 582	-1,30%
T.V.A.	64	60	1662,51%
Créances d'impôt exigible	668	1 010	-33,91%
Stocks d'immeubles	7 841	9 478	-17,27%
- Provision sur stocks d'immeubles	(2 035)	(2 828)	-28,01%
Divers	1 993	2 162	-53,80%
TOTAL	10 091	11 464	-11,97%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	17	27	-38,80%
T.V.A.	69	54	26,49%
Personnel et organismes sociaux	1 407	1 441	-2,33%
Comptes passage assurances	2	2	-3,27%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	2 099	1 701	23,41%
TOTAL	3 594	3 226	11,42%

Au 31 décembre 2021, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2021 quatre appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 597 K€.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2021	2020	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 003	2 005	-0,11%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	297	297	-0,16%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	6 837	7 979	-14,30%
TOTAL	9 137	10 281	-11,13%
PASSIF			
Charges à payer	2 003	2 090	-4,19%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 316	1 611	-18,27%
Comptes de recouvrement	8 626	8 335	3,50%
Autres comptes créditeurs	3 044	6 818	-55,36%
TOTAL	14 989	18 854	-20,50%

Note 11 – PROVISIONS :

(EUR.000)	2020	dotations	reprises	utilisations	2021
Provisions	242	14	214	0	42
Provisions risques opérationnels	296	0	32	0	264
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 706	239	42	0	2 902
TOTAL	3 244	253	288	0	3 209

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2020	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2021	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350		0		22 350	
Réserves consolidées	-38 248		-4 410		-42 658	11,53%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-4 410		4 410	100	100	-102,270
	104 325	0	0	100	104 423	0,10%

La variation des capitaux propres entre 2020 et 2021 est lié exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2021	2020	Variations
Engagements des Garanties données	132 377	133 268	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	816	995	-17,98%
Cautions Immobilières	0	0	n.a.
Cautions administratives et fiscales	2 688	2 170	23,85%
Garanties financières	110 937	111 320	0,35%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	15 055	16 648	-9,56%
Engagements douteux	2 518	2 497	-0,81%
Engagements de Garanties reçues	75 321	68 607	
Autres engagements de garanties reçues	75 321	68 607	9,79%

L'augmentation des engagements de garanties reçues est liée principalement à la mise en place des PGE qui sont garantis à 90% par l'Etat Français.

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous report les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2021	2020	Variation
Dailly reçus en garantie	1 513	1 461	3,54%
Autres engagement reçus clientèle	3 855	5 067	-23,92%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	13 220	16 730	-20,98%
Garantie reçues financier	3 716	4 960	-25,09%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 090	983	133	219	957	764	25,28%
Sur opérations avec la clientèle	13 497	14 398	1 330	1 789	12 167	12 609	-3,50%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	761	869	-761	-868	-12,34%
Autres intérêts et produits assimilés	1 635	2 052	0	0	1 635	2 052	-20,33%
Total	16 222	17 434	2 224	2 877	13 999	14 558	-3,84%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2021	2020	variation
Clientèle	4 896	6 198	-21,00%
Opérations sur titres	635	726	-12,47%
Opérations de hors-bilan	1 727	844	104,63%
TOTAL	7 259	7 768	-6,55%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2021	2020	variation
Etablissements de crédit	99	83	19,83%
Clientèle	745	792	-5,84%
Opérations sur titres	37	30	25,25%
TOTAL	882	904	-2,47%
COMMISSIONS NETTES	6 377	6 864	-7,09%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 993 K€ (contre 796 K€ en 2020).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 105	3 904
Opérations sur titres	167	183
Cotisations Fonds de garanties	218	159
Autres charges exploitations bancaires	1 720	3 562
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 959	7 010
Représentation fiscale	55	114
Gestion Comptes / Autorisations	768	1 103
Assurances	974	1 089
Banque à distance	391	429
Moyens Paiement	533	610
Autres Commissions diverses	1 237	3 665
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	1 854	3 105

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 551	2 105
Opérations sur titres	162	167
Cotisations Fonds de garanties	208	218
Autres charges exploitations bancaires	2 180	1 720
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 694	3 959
Représentation fiscale	135	55
Gestion Comptes / Autorisations	768	768
Assurances	807	974
Banque à distance	371	391
Moyens Paiement	498	533
Autres Commissions diverses	2 116	1 237
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 143	1 854

Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2021	2020
Salaires	7 549	7 524
Charges sociales	3 020	3 021
Dotations nettes risques personnel	(200)	-
IDR et médailles du travail	197	(23)
Impôts sur rémunérations	942	960
Impôts et taxes	296	444
Services extérieurs et autres frais administratifs	12 258	12 604
TOTAL	24 061	24 530

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2020 et 2021.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	-1 530	-2 143
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-14	-548
Dotations aux dépréciations liées à la décote	-847	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	7 991	1 882
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 524	-673
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-570	-116
Récupérations sur créances amorties	71	29
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	238	96
TOTAL	2 816	-1 472

En 2021 la Banque enregistre un coût du risque positif de 2,8 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrés sur l'année et des dotations constitués pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 491 K€ pour 2021 et 580 K€ pour 2020 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	297	363
Charges exceptionnelles	144	19
TOTAL	442	382
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	315	236
Produits exceptionnels	665	129
TOTAL	980	365
RESULTAT EXCEPTIONNEL	539	(17)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2021 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2020.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2021, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2021	2020
Euro à recevoir contre devises à livrer	223	2 601
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	223	2 601
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2021 comme suit :

POSITIONS					Total 2021	Total 2020	Juste valeur 2021
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe	0	501	1 667	0	2 168	3 670	-92
Emprunteur taux variable	0	0	0	0	0	559	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	501	1 667	0	0	4 230	-92

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2021	2020
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	57 K €	-4 289 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	43 K €	-120 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	100 K €	-4 409 K €

* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2021 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2021.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2021 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	2
Cadres :	85
Employés :	77

Note 25 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2021, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Pricewaterhousecoopers audit	119,44	22
Cailliau Dedouit et Associes	55,59	22

(montants HT en milliers d'euros)

Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2021 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 3 mai 2021 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

- Détail par pays*

	France
Produit net bancaire	22 732
Effectifs, en équivalent temps plein	154,5
Bénéfice ou perte avant impôt	100
Montant des impôts sur les bénéfices	-
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

*Données en millions d'euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedonit et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ». Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux. Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Au 31 décembre 2021, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,8 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés. La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ➢ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Nous avons : ➢ Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ; ➢ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ; ➢ Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Tavernier

Laurent Brun

BILAN SOCIAL 2021

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En milliers d'euros

ACTIF	2021	2020	Variations en valeur	Variation	PASSIF	2021	2020	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales	319 397	209 310	110 087	52,60%	Caisse, Banques Centrales	-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	343 350	368 456	-25 106	-6,81%	Dettes envers les établissements de crédit	63 734	62 815	919	1,46%
Créances sur la clientèle	473 721	562 668	-88 948	-15,81%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 054 668	1 059 491	-4 823	-0,46%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	-713	-0,86%	Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0	0,00%	Autres passifs	3 594	3 222	372	11,56%
Parts dans les entreprises liées	1 853	1 847	6	0,32%	Comptes de régularisation	14 988	18 837	-3 849	-20,43%
Immobilisations incorporelles	3 527	3 786	-258	-6,82%	Provisions	3 209	3 244	-35	-1,07%
Immobilisations corporelles	5 226	6 542	-1 316	-20,12%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Autres actifs	6 616	6 510	106	1,63%	Dettes subordonnées	-	-	0	
Comptes de régularisation	9 222	10 439	-1 216	-11,65%	Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
					Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
					Réserves	48 484	48 484	-	0,00%
					Report à nouveau	-91 131	-86 842	-4 289	4,94%
					Résultat de l'exercice	57	-4 289	4 347	-101,33%

TOTAL DE L'ACTIF	1 245 185	1 252 544	- 7 359	-0,59%	TOTAL DU PASSIF	1 245 185	1 252 544	- 7 359	-0,59%
-------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Hors-Bilan

Engagements donnés				
* Engagements de financement	6 806	19 823	-13 016	-65,66%
* Engagements de garantie	132 487	133 268	-781	-0,59%
* Engagements sur titres		0	0	ns

Hors-Bilan

Engagements reçus				
* Engagements de financement	315 261	293 115	22 146	7,56%
* Engagements de garantie	75 321	68 607	6 715	9,79%
* Engagements sur titres		0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (SOCIAL)

En milliers d'euros

	2021	2020	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	16 284	17 523	-1 238	-7,1%
Intérêts et charges assimilées	-2 224	-2 877	653	-22,7%
Revenu des titres à revenu variable	139	186	-47	-25,5%
Commissions (produits)	7 259	7 768	-509	-6,6%
Commissions (charges)	-882	-904	22	-2,5%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	76	78	-2	-2,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	2 873	3 282	-409	-12,5%
Autres charges d'exploitation bancaire	-926	-1 280	353	-27,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	22 598	23 775	-1 176	-4,9%
Charges générales d'exploitation	-24 114	-24 615	501	-2,0%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-1 882	-1 884	2	-0,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 398	-2 724	-674	24,8%
Coût du risque	2 836	-1 472	-4 308	-292,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-562	-4 196	3 634	-86,6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-10	10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-562	-4 205	3 643	-86,6%
Résultat exceptionnel	619	-84	703	-837,2%
Impôts sur les bénéfices			0	ns
(Dotations) reprise des fonds pour risques bancaires généraux			0	ns
RESULTAT NET	57	-4 289	4 347	-101,3%

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Faits significatifs

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

L'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juillet , ayant pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste

de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'a pas évolué sur l'année 2021. Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. L'audience a eu lieu le 01/02/2022 et le délibéré est prévu le 12 avril 2022. Dans ce contexte aucun impact financier n'a été enregistré sur les comptes 2020 ni en 2021.

Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2021.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux

- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2021 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2021, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,02% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,05% de 30 à 50 ans et 1,55 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 391 732, 63 € au 31 décembre 2021 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 511 336,46€ au 31 décembre 2021 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2021 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2020 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2021.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 30.06.2021.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)							Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	320 019	0	0	0	320 019	342 331	-6,52%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.a.
PRETS TERME	3 241	2 810	15 882	0	21 933	24 776	-11,48%
PRETS FINANCIERS	0	0	436	0	436	717	-39,16%
CREANCES RATTACHEES	962	0	0	0	962	632	52,20%
TOTAL	324 222	2 810	16 318	0	343 350	368 456	-6,81%

DETTES (EUR.000)							Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	1 734	0	0	0	1 734	815	112,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	62 000	0	62 000	62 000	0,00%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 734	0	62 000	0	63 734	62 815	1,46%

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2020 et 2021. En 2021, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France dans le cadre de la gestion de la réserve obligatoire par rapport à 2020 avec, par conséquence, une réduction de la trésorerie placée auprès de notre maison-mère.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 62 M€ souscrits 2020.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2021 était la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTE		
Créances commerciales	8 648	8 053	comptes sur livrets	119 747	112 282
Prets clientèle financière	437	476	autres cptes épargne réglementés	4 853	4 514
Autres crédits	442 287	526 179	C/C créditeurs	871 265	867 963
C/C débiteurs	22 349	27 961	comptes à terme	58 668	74 592
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	135	141
	473 721	562 668		1 054 668	1 059 491

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées.

A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTE		
Moins de 3 mois	87 304	102 667	Moins de 3 mois	1 003 065	988 674
De 3 mois à 1 an	60 027	134 214	De 3 mois à 1 an	10 981	27 276
De 1 à 5 ans	223 088	197 005	De 1 à 5 ans	38 974	40 523
Plus de 5 ans	101 911	127 528	Plus de 5 ans	123	1 333
Créances rattachées	1 392	1 255	Dettes rattachées	1 526	1 684
	473 721	562 668		1 054 668	1 059 491

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2021	2020	Variation
Engagements globaux bruts	525 558	661 706	-20,58%
Engagements sains	402 104	544 887	-26,20%
Engagements restructurés	39 299	17 782	121,01%
Engagements douteux	84 155	99 035	-15,02%
<i>dont Engagements douteux compromis nets</i>	2	2	5,49%
Dépréciations	51 838	57 776	-10,28%
Engagements nets	473 720	603 930	-21,56%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	62%	58%	5,59%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	16,01%	14,97%	6,99%
Dépréciations (K€)	2021	2020	Variation
solde au 1er janvier	57 776	56 930	1,49%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-5 105	569	-996,55%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-834	276	-402,10%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 838	57 776	-10,28%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2021 entraîne une provision nette de 834 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'EBA. Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2021 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2020	31/12/2021	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
Filiales (France)					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	180,2	180,2	100,00%	170,1	43
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	127
TOTAL	180	180			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	551	551			
Certificats d'associations	1 115	1 121			
TOTAL	1 666	1 672			
TOTAL GENERAL	1 847	1 853			

Aucune opération extraordinaire liées aux participations dans les deux filiales de MPB a été enregistré une 2021. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4M€.

Aucune reprise ni dotation n'ont été constituées au cours de l'année 2021.

Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2021, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2021	2020	Variation
Titres d'investissement		81 402	82 115	-0,87%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 273	82 986	-0,86%
Dépréciations		-1	1	-200,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
MONTANT NET		82 272	82 987	-0,86%
Titres du secteur public		45 762	46 216	-0,98%
Titres du secteur privé		35 640	35 899	-0,72%
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 260	82 974	-0,86%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2021	2020	
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	ns
De 1 an à 5 ans		81 402	82 115	-0,87%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		81 402	82 115	-0,87%
Titres cotés		81 402	82 115	

Le portefeuille de titres pour compte propre est stable par rapport à l'année 2021.

Au 31 Décembre 2021, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 84 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 771 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2021, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable d'environ 67 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 62 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2020	Augmentation	Diminution	2021	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 863	167		5 030	3,43%
Agencements, installations	19 496	28		19 523	0,14%
Œuvres d'Arts	324			324	0,00%
Immobilisations en cours	492	450	492	450	-8,46%
Logiciels	14 815	155		14 970	1,05%
Valeur brute	45 253	800	492	45 560	0,68%
Amortissements					
Constructions	-682	-70		-752	10,23%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 829	-93		-4 922	1,92%
Agencements, installations	-14 921	-1 348	0	-16 269	9,04%
Logiciels	-14 164	-372		-14 536	2,62%
Amortissements cumulés	-34 597	-1 882	0	-36 479	5,44%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
Valeur nette	10 330	-1 082	492	8 755	-15,24%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Dépôts de garantie versés	1 561	1 582	-1,30%
T.V.A.	64	48	34,44%
Créances d'impôt exigible	668	1 010	-33,91%
Stocks d'immeubles	4 686	4 686	0,00%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 362)	(1 600)	-14,90%
Divers	999	785	27,32%
TOTAL	6 616	6 510	1,63%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	17	27	-38,80%
T.V.A.	69	50	36,15%
Personnel et organismes sociaux	1 407	1 441	-2,33%
Comptes passage assurances	2	2	-3,27%
Dettes sur l'Etat			-
Divers	2 099	1 701	23,41%
TOTAL	3 594	3 222	11,56%

Au 31 décembre 2021, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2021 quatre appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 597 K€.

Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2021	2020	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 003	2 005	-0,11%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	297	297	-0,16%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	6 923	8 137	-14,92%
TOTAL	9 222	10 439	-11,65%
PASSIF			
Charges à payer	2 003	2 090	-4,19%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 316	1 611	-18,27%
Comptes de recouvrement	8 626	8 335	3,50%
Autres comptes créditeurs	3 042	6 801	-55,26%
TOTAL	14 988	18 837	-20,43%

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2020	dotations	reprises	utilisations	2021
Provisions	242	14	214	0	42
Provisions risques opérationnels	296		32	0	264
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 706	239	42		2 902
TOTAL	3 244	253	288	0	3 209

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2020	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2021	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-86 842		-4 289		-91 131	4,94%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-4 289		4 289	57	57	-101,33%
	104 334	0	0	57	104 391	0,05%

La variation des capitaux propres entre 2020 et 2021 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2020. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

RESERVE LEGALE

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

RESERVE FACULTATIVE

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 090	983	133	219	957	764	25,28%
Sur opérations avec la clientèle	13 559	14 487	1 330	1 789	12 229	12 697	-3,69%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	761	869	-761	-868	-12,34%
Autres intérêts et produits assimilés	1 635	2 052	0	0	1 635	2 052	-20,33%
Total	16 284	17 523	2 224	2 877	14 060	14 645	-4,00%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2021	2020	variation
Clientèle	4 896	6 198	-21,00%
Opérations sur titres	635	726	-12,47%
Opérations de hors-bilan	1 727	844	104,63%
TOTAL	7 259	7 768	-6,55%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2021	2020	variation
Etablissements de crédit	99	83	19,83%
Clientèle	745	792	-5,84%
Opérations sur titres	37	30	25,25%
TOTAL	882	904	-2,47%
COMMISSIONS NETTES	6 377	6 864	-7,09%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 993 K€ (contre 796 K€ en 2020).

Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 280	1 069
Opérations sur titres	167	183
Cotisations Fonds de garanties	218	159
Autres charges exploitations bancaires	895	727
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 282	3 737
Représentation fiscale	55	114
Gestion Comptes / Autorisations	768	1 103
Assurances	974	1 089
Banque à distance	391	429
Moyens Paiement	533	610
Autres Commissions diverses	560	393

Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 002	2 667

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	926	1 280
Opérations sur titres	162	167
Cotisations Fonds de garanties	208	218
Autres charges exploitations bancaires	556	895
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 873	3 282
Représentation fiscale	135	55
Gestion Comptes / Autorisations	768	768
Assurances	807	974
Banque à distance	371	391
Moyens Paiement	498	533
Autres Commissions diverses	295	560
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	1 947	2 002

Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2021	2020
Salaires	7 549	7 524
Charges sociales	3 020	3 021
Dotations nettes risques personnel	(200)	-
IDR et médailles du travail	197	(23)
Impôts sur rémunérations	942	960
Impôts et taxes	279	423
Services extérieurs et autres frais administratifs	12 328	12 710
TOTAL*	24 114	24 615

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2020 et 2021.

Note 16 – COUT DU RISQUE :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	-1 510	-2 143
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-14	-548
Dotations aux dépréciations liées à la décote	-847	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	7 991	1 882
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 524	-673
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-570	-116
Récupérations sur créances amorties	71	29
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	238	96
TOTAL	2 836	-1 472

En 2021 la Banque enregistre un coût du risque positif de 2,8 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrés sur l'année et des dotations constitués pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 491 K€ pour 2021 et 580 K€ pour 2020 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	297	363
Charges exceptionnelles	11	10
TOTAL	309	374
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	315	236
Produits exceptionnels	613	54
TOTAL	928	290
RESULTAT EXCEPTIONNEL	619	(84)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2021 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2020.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2021, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2021	2020
Euro à recevoir contre devises à livrer	223	2 601
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	
Opérations d'échanges financiers	2223	2 601
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2021 comme suit :

POSITIONS					Total 2021	Total 2020	Juste valeur 2021
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe	0	501	1 667	0	2 168	3 670	-92
Emprunteur taux variable	0	0	0	0	0	559	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	501	1 667	0	2168	4 230	-92

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrée au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2021 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	2
Cadres	85
Employés	77

Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.

Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2021	2020	Variations
Engagements des Garanties données	132 486	133 268	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	816	995	-17,98%
Cautions Immobilières	0		n.a.
Cautions administratives et fiscales	2 688	2 170	23,85%
Garanties financières	111 430	110 937	0,44%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	15 055	16 648	-9,56%
Engagements douteux	2 497	2 518	-0,81%
Engagements de Garanties reçues	75 321	68 607	
Autres engagements de garanties reçues	75 321	68 607	9,79%

L'augmentation significative des engagements de garanties reçues est liée à la mise en place des PGE qui sont garantis à 90% par l'Etat Français.

A noter que en 2019 dans le schéma du bilan ne figurait pas les Garanties reçues des administrations publiques » parmi les « Autres engagements de garanties reçues » (47 M€ en 2020 contre 2,9 M€ en 2019).

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous report les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2021	2020	Variation
Dailly reçus en garantie	1 513	1 461	3,54%
Autres engagement reçus clientèle	3 855	5 067	-23,92%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	13 220	16 730	-20,98%
Garantie reçues financier	3 716	4 960	-25,09%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 27 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2020, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Pricewaterhousecoopers audit	119,44	22
Cailliau Dedouit et Associes	55,590	22

(montants HT en milliers d'euros)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedout et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale
de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ». Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux. Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Au 31 décembre 2021, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,8 M€ comme présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels. La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ➢ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Nous avons : ➢ Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ; ➢ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ; ➢ Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Tavernier

Laurent Brun

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Monte Paschi Banque SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2021)**

A l'assemblée générale de la société
Monte Paschi Banque SA
11 boulevard de la Madeleine
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

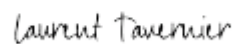
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022

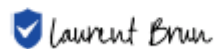
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS



Laurent Tavernier



Laurent Brun

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2021; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Résolutions
- V. Pouvoirs pour formalités

PROJET DES RESOLUTIONS

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ -91 130 967,38
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ 57 180,28
. il en découle un résultat de	€ -91 073 787,10

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. Report à nouveau

€ -91 073 787,10

TOTAL

€ -91 073 787, 10

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2020	EUR 0	0,00
2019	EUR 0	0,00
2018	EUR 0	0,00

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

FIN DE DOCUMENT



**Monte
Paschi
Banque**

**Notre histoire,
votre banque**

Rapport Annuel

2021



**MONTE
PASCHI
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472
GRUPPOMONTEPASCHI

Sommaire

Sommaire	3
La Gouvernance	5
Direction générale et Siège social	5
Administration et Direction Générale	5
Organigramme	6
Réseau Commercial	7
Chiffres clés 2021	9
Résultats 2021	10
Rapport de Gestion	11
RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA	12
1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2021	13
1.1 Événement marquant de l'exercice	13
1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice	14
2 Présentation des risques	15
2.1 Risque de marché	19
2.2 Risques opérationnels	19
2.3 Risque de concentration	19
2.4 Risque de taux d'intérêt	20
2.5 Risque d'intermédiation	20
2.6 Risque de règlement	21
2.7 Risque de liquidité	21
2.8 Risque de change	21
2.9 Risque de levier	22
2.10 Capital Réglementaire	22
3 L'activité et les résultats 2021	23
3.1 Le Bilan consolidé	24
3.2 Le Compte de Résultat consolidé	27

4	Le contrôle interne	31
5	La structure	33
5.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	33
5.2	<i>Les Actionnaires</i>	34
5.3	<i>Les Administrateurs</i>	34
5.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	34
6	Information aux institutionnels	37
6.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce</i>	37
6.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	38
6.3	<i>Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public</i>	38
6.4	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	39
7	Les perspectives 2022	41
	BILAN CONSOLIDÉ 2021	43
	COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (CONSOLIDÉ)	44
	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	45
	INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021	69
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	71
	BILAN SOCIAL 2021	77
	COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (SOCIAL)	78
	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	79
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	103
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	109
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06AVRIL 2022	113

La Gouvernance

Direction générale et Siège social

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : www.montepaschi-banque.fr

Administration et Direction Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Guido RAVOET

Vice-Président

Fabrizio LEANDRI

Administrateurs

Carole DELORME D'ARMAILLE

Marcello D'ETTORE

Gilles GUITTON

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Daniele BASTIANELLI

Secrétaire général

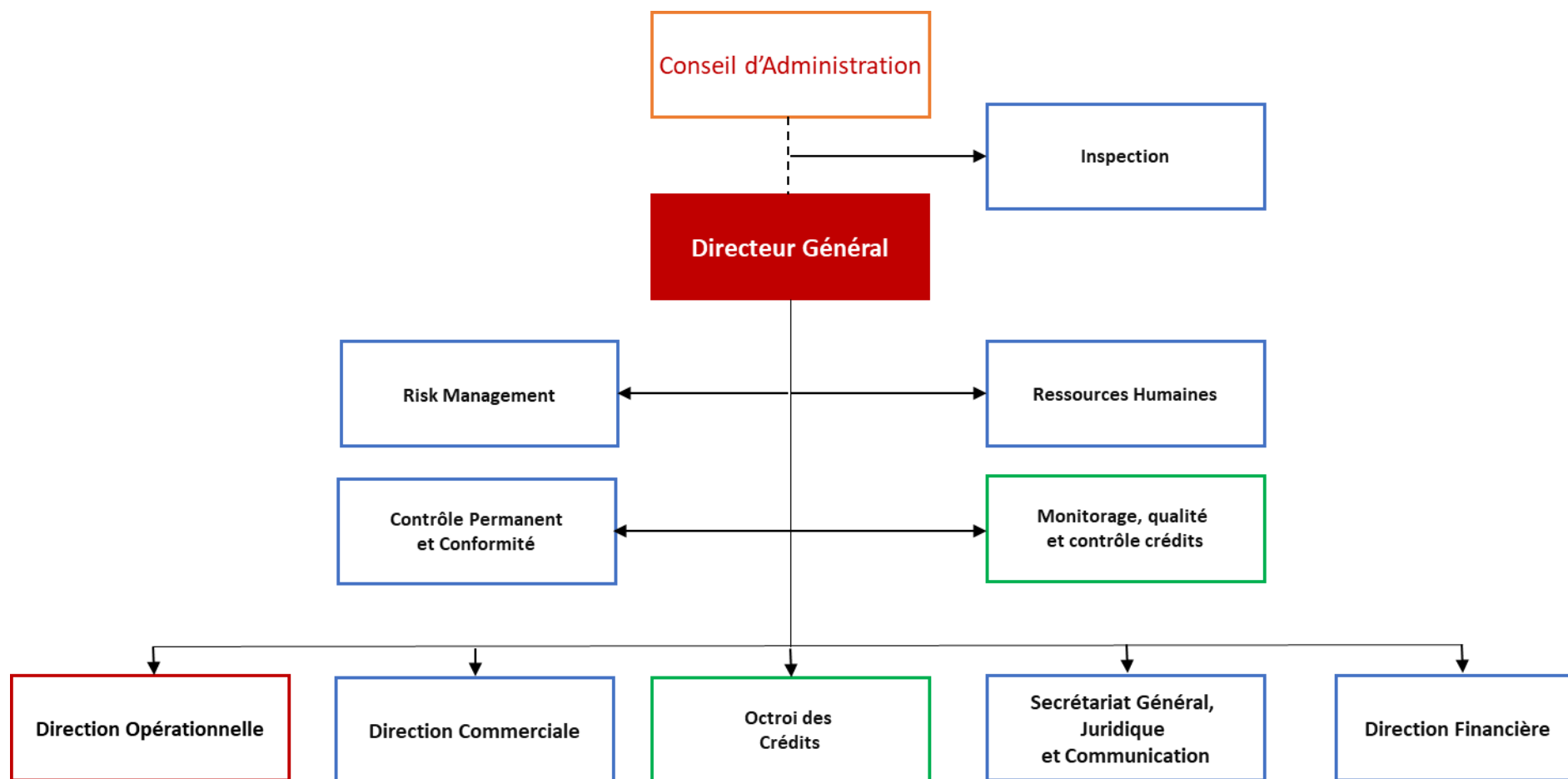
Raffaella FERRARO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Organigramme



Réseau Commercial

AIX-EN-PROVENCE 13100

22, cours Mirabeau

Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

CANNES 06400

20, rue d'Antibes

Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

LYON 69003

55, avenue Maréchal de Saxe

Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75007

203, boulevard Saint-Germain

Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

PARIS 75008

1, avenue Percier

Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

ANTIBES 06600

8, avenue Robert Soleau

Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

FREJUS 83600

105, av. de Port Fréjus

Imm. Le Paladien Bât D

Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan

Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

NICE 06000

13, rue Alphonse Karr

Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

2, place Masséna

Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre

Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot

Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

Chiffres clés 2021

28 720

Clients

6 915 Particuliers
3 327 Entreprises
975 Tiers Détenteurs de Fonds
15 724 Syndicats de Copropriétés
Séparées
1 372 S.C.I.
407 Divers

12

Agences

12 Agences
au service de nos clients

Ratio de
Solvabilité

(CET1)

31/12/2021

18,3 %

Ratio de
levier

31/12/2021

7,8 %

LCR
Liquidity
coverage
ratio

31/12/2021

834 %

NSFR
Net stable funding
ratio

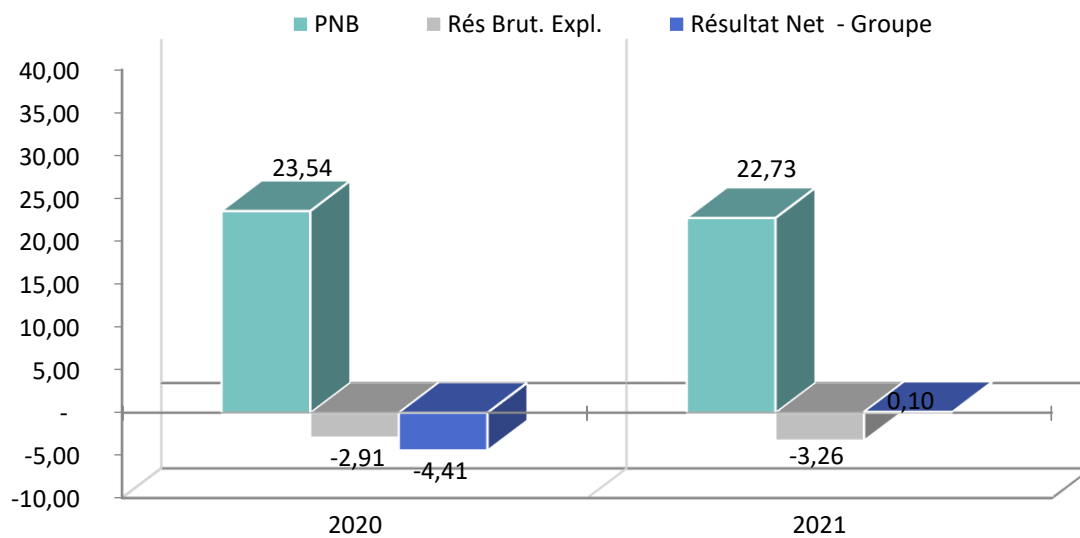
31/12/2021

204 %

Résultats 2021

Données Consolidées en M€

	2021	2020	2019	Évol. 2020/2021
Total du bilan	1 245	1 253	1 204	-0,6%
Crédits à la clientèle	470	558	622	-15,7%
Dépôts de la Clientèle	1 055	1 059	1 025	-0,5%
Stock Assurance	190	203	219	-6,4%
Conservation Clientèle	124	120	125	3,2%



Rapport de Gestion

Ce rapport de Gestion, qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2021, est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les événements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2021 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2022.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Évol. 20/21
Total du bilan	1 245 219	1 252 555	1 203 692	1 196 378	1 231 046	1 182 392	1 415 076	-0,6%
Crédits à la clientèle	470 445	557 885	622 029	763 269	827 488	933 586	1 006 216	-15,7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	96 562	95 007	103 829	93 721	62 806	-0,9%
Dépôts de la Clientèle	1 054 668	1 059 491	1 025 122	1 006 203	1 023 521	1 013 748	1 227 857	-0,5%
Conservation Clientèle	123 843	119 951	125 409	120 727	163 389	183 775	195 031	3,2%
En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Évol. 20/21
Produit Net Bancaire	22 732	23 538	31 649	34 522	37 794	41 337	41 937	-3,4%
Frais Généraux	-24 071	-24 530	-27 341	-30 521	-34 179	-38 060	-39 452	-1,9%
Résultat Brut d'Exploitation	-3 255	-2 911	2 235	1 276	1 023	-559	-405	11,8%
Résultat avant impôts	-439	-4 383	-696	1 753	-948	-27 090	-12 503	-90,0%
Résultat net	100	-4 410	-2 072	1 192	3 791	-27 629	-12 220	-102,3%
Capitaux propres avant répartition	105 025	104 925	110 407	110 420	110 336	66 545	78 604	0,1%
Ratio de Solvabilité Européen*	18,29%	16,33%	14,89%	14,87%	13,60%	7,49%	8,32%	12,0%
Effectifs présents au 31.12	159	168	177	209	234	278	304	-5,4%
dont CDD	0	0	0	0	0	4	7	

* sur base sociale à partir de 2016

1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2021

1.1 Événement marquant de l'exercice

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

La Covid-19 et la flambée des cas positifs constaté en ce début d'année 2022 demeure une source d'incertitude.

Cependant grâce à la motivation de tous nos collaborateurs, à leur professionnalisme et avant tout à la fidélité que nous témoigne chaque jour notre Clientèle nous pouvons regarder l'année à venir avec un esprit positif.

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasse de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limit et de stop loss

Les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité, sont déterminés en utilisant les données issues des normes comptables FRGAAP définies par l'ANC, en particulier pour ce qui concerne la détermination du statut de défaut d'un client.

Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, près de 50% des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Pour ce qui concerne le provisionnement du risque de crédit, le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale

Sur base sociale, les engagements bilan et hors Bilan s'établissent à un montant total de 665,6M€, en retrait de -105,5M€ soit -13,7% par rapport au 31/12/2020.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-15,3%) s'établissant à 525,6M€, dont 441,4M€ de créances saines (-15,4%).

Les encours douteux ressortent en retrait (-15%) à 84,2M€.

en M€	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-21	VAR 12-2021/ 12-2020 en M€	VAR 12-2021/ 12-2020 en %
Engagements Totaux Bruts	684,2	620,5	525,6	- 94,9	- 15,3%
dont engagements <i>sains</i>	583,7	521,5	441,4	- 80,1	- 15,4%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	100,6	99,0	84,2	- 14,8	- 15,0%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	9,0	4,5	3,9	- 0,6	- 13,7%
Provisions Doubteux	56,9	57,8	51,8	- 5,9	- 10,3%
Engagements totaux Nets	627,3	562,7	473,7	- 89,0	- 15,8%

Les engagements douteux

Les engagements douteux nets ressortent en baisse sur l'année, -21,5% à 32,3M€, soit 6,8% des engagements totaux (vs 7,3% au 31/12/2020). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 6,1% contre 6,6% fin 2020.

Les encours douteux Bafi s'établissent également en diminution à 3,9M€ (-13,7% par rapport à fin 2020).

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux ressort en augmentation à 61,6% sur l'année (ex 58,4% fin 2020), compte tenu de la réduction du montant total des encours douteux (de 99M€ à 84,2M€).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-19	31-déc.-20	31-déc.-21
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	56,6%	58,4%	61,6%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	62,2%	61,3%	67,7%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	0,4%	0,2%	0,0%

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de

crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

Engagement sur portefeuille Titres

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont la totalité est classée en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à leur maturité.

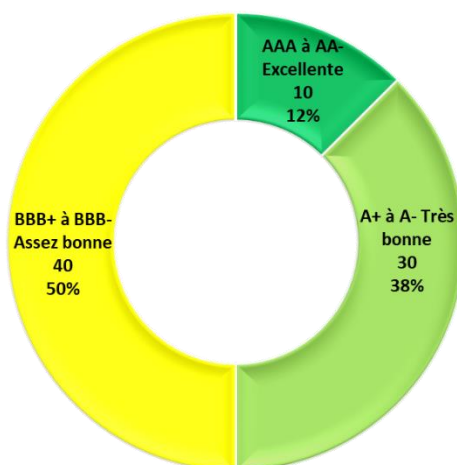
Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours nominal au 31/12/2021 est de 80M€ (ex 80M€ fin 12/2020) pour le portefeuille d'investissement.

Il est également rappelé que ce portefeuille Titres a pour vocation la macro-couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 80M€ de nominal au 31/12/2021 (ex 80M€ fin 2020).

A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisé auprès de la BCE à hauteur de 67,8 M€ (ex 65,5M€ fin 2020) dans le cadre des opérations de refinancement.

La qualité du portefeuille est inchangée et correspond à un rating moyen A- (ex A- au 31/12/2020), laquelle est répartie comme suit :



2.1 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

2.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques Opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

2.3 Risque de concentration

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2021 les engagements clientèle (hors exposition interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- ☐ 89% (ex 90%) en France
- ☐ 7% (ex 5%) en Italie
- ☐ 1% (ex 1%) à Monaco
- ☐ Autres pays $\leq 1\%$

2.4 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion ALM est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

2.5 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

2.6 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

2.7 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Le ratio "Loan to Deposit" de notre Établissement au 31/12/2021 est d'environ 45%, soit un niveau de liquidité très élevé.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité. Cette ligne n'est plus utilisée depuis 2017 et très rarement en 2015 et 2016 sur des périodes très courtes et pour des exigences ponctuelles de gestion de trésorerie, pour de petits montants.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif de mobilisation de titres obligataires : notre capacité s'établit à 67,8M€ au 31/12/2021 (ex 65,5M€ fin 2020).

Pour rappel, dans le cadre de la participation de la Banque au TLTRO mis à disposition par la BCE, 40M€ d'actifs avaient été mobilisés au titre de ce programme. En juin 2020, suite à la décision de la Banque de participer au programme n°3 du TLTRO, notre encours de 40M€ a été augmenté de 22M€, s'élevant désormais à 62M€, et a été prorogé de juin 2020 à juin 2023.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est amplement respecté au 31/12/2021 s'établissant à 834% (ex 530% au 31/12/2020). Et, le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an), ressort au 31/12/2021 à 204% (ex 134% au 31/12/2020).

2.8 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

2.9 Risque de levier

Au 31/12/2021, le ratio de levier s'établit à 7,8% (ex 7,6% fin 2020), largement supérieur au minimum réglementaire de 3%.

2.10 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2021, le ratio de solvabilité (CET 1) s'inscrit en augmentation par rapport à fin 2020, ressortant à hauteur de 18,3% (ex 16,3%) sur base sociale, supérieur à la moyenne des banques françaises (15,4%¹) et européennes, qui s'élève à 15,6% fin 2020¹.

¹ Source : Rapport Annuel du Haut Conseil de Stabilité Financière de septembre 2021

3 L'activité et les résultats 2021

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2021 avec un Résultat Net de 100 k€ et un Résultat Net Social de 57 k€.

En 2021 la banque a poursuivi sa stratégie de maîtrise de risque, qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2021 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une substantielle stabilité à 1,245 Milliards d'euros. Cette stabilité est strictement liée à la capacité de collecte de notre Établissement qui affiche un niveau de ressources directes auprès de la clientèle stable depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation consolidé est négatif, s'élevant à -3,3 M€.

Ce résultat est lié à la réduction simultanée des commissions nettes (-7,1%) et des Intérêts nets (-3,8%). Ces réductions sont la conséquence directe de la réduction du volume des créances à la clientèle.

Compte tenu de l'impact positif de 2,8 M€ du coût du risque, le résultat consolidé net est positif de 100 k€.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2020 et 2021 ainsi qu'une analyse des événements les plus significatifs qui ont déterminé le résultat 2021. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

3.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2021)

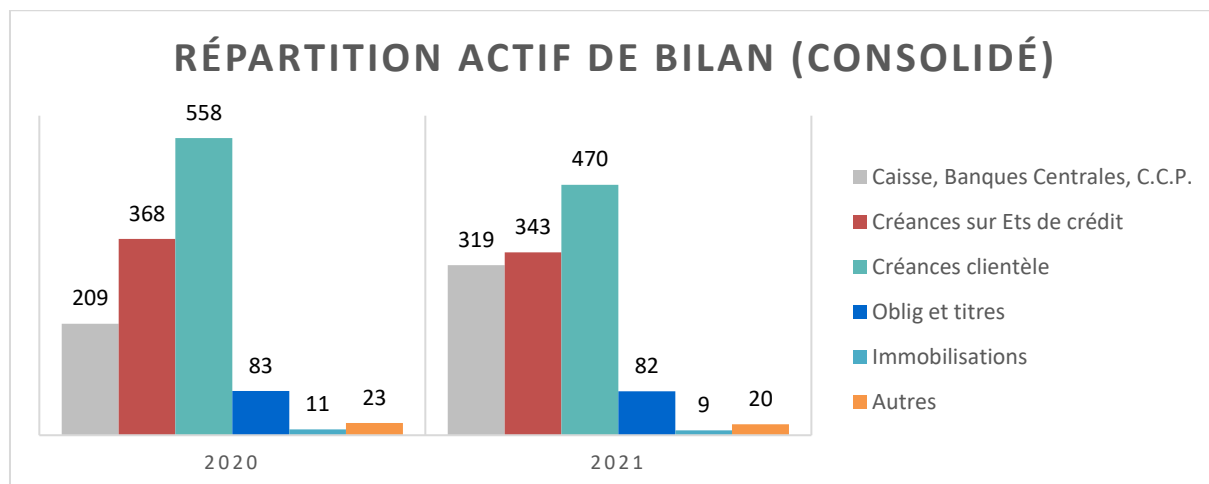
ACTIF en K €	2021	2020	%	PASSIF en K €	2021	2020	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	319 397	209 310	52,6%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	343 350	368 456	-6,8%	Dettes envers les établissements de crédit	63 734	62 815	1,5%
Créances sur la clientèle	470 445	557 885	-15,7%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 054 668	1 059 491	-0,5%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	-0,9%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0,0%	Autres passifs	3 594	3 226	11,4%
Parts dans les entreprises liées	1 243	1 275	-2,5%	Comptes de régularisation	14 989	18 854	-20,5%
Immobilisations incorporelles	3 527	3 786	-6,8%	Provisions	3 209	3 244	-1,1%
Immobilisations corporelles	5 755	7 112	-19,1%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	10 091	11 464	-12,0%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	9 137	10 281	-11,1%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
TOTAL DE L'ACTIF	1 245 219	1 252 555	-0,59%	Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 634	48 634	0,0%
				Report à nouveau	-91 291	-86 881	5,1%
				Résultat de l'exercice	100	-4 410	-102,3%
				TOTAL DU PASSIF	1 245 219	1 252 555	-0,59%
Hors-Bilan: Engagements donnés				Hors-Bilan: Engagements reçus			
* Engagements de financement	6 806	19 823	-65,66%	* Engagements de financement	315 261	293 115	7,56%
* Engagements de garantie	132 377	133 158	-0,59%	* Engagements de garantie	75 321	68 607	9,79%
* Engagements sur titres	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	-	ns

Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2021 est de 1,245 milliards d'euros, substantiellement au même niveau qu'en 2020.

L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 470 M€, et représentent 37,8% du total, les créances sur établissements financiers ainsi que la trésorerie disponible (Caisse et Banque Centrales) valent 663 M€ et représentent 53,2%, le portefeuille titres (82 M€) représente 6,6%. Les autres postes comptent pour 2,4% du total. Les actifs liquides sont élevés et en forte augmentation, notamment la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-15,7%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2021 à 470 M€, contre 558 M€ en 2020. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite.

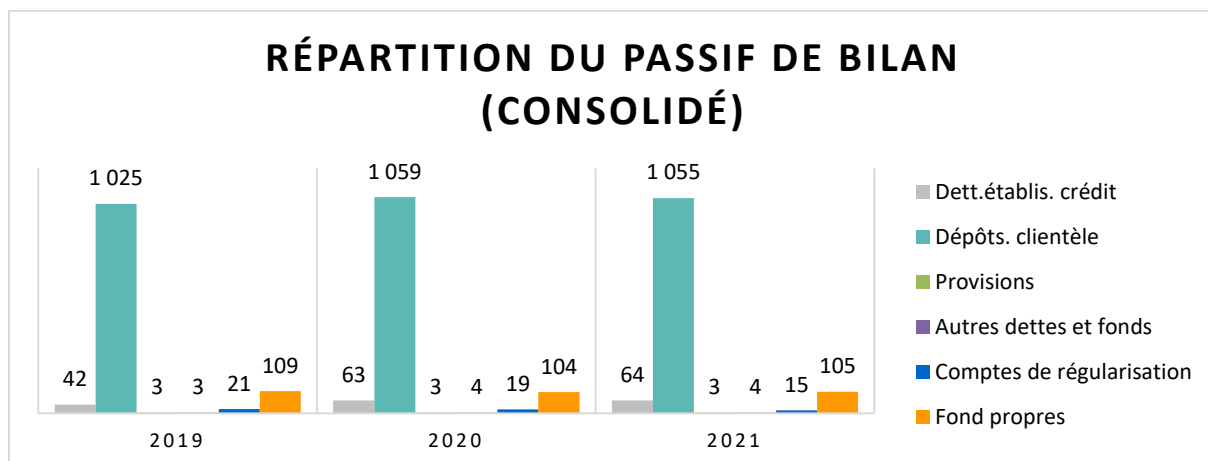
Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à 82 M€. Le poste Autre Actif (10,1 M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers d'exploitation et d'autres biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution de dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 84,7% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les dettes sur établissements financiers 5% et les autres postes comptent pour 10,20%, incluant les fonds propres à hauteur de 8,4%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :

RÉPARTITION DU PASSIF DE BILAN (CONSOLIDÉ)



Le niveau des Dettes envers les établissements de crédit (63,7 M€), est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. La Banque participe à hauteur de 62 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordé par la BCE à des conditions avantageuses.

En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une stabilité par rapport à l'exercice précédent. En 2021, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1 055 M€.

3.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2021)

Compte de Résultat	2021	2020	Evol.
Intérêts nets	13 998	14 557	-3,8%
Revenu des titres à revenu variable	127	186	-31,5%
Commissions nettes	6 377	6 864	-7,1%
Produits nets de opérations financières	76	78	-2,6%
Produits nets de l'exploitation bancaire	2 153	1 854	16,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	22 732	23 538	-3,4%
Charges générales d'exploitation	-24 071	-24 530	-1,9%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-1 916	-1 919	-0,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 255	-2 911	11,8%
Coût du risque	2 816	-1 472	-291,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-439	-4 383	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-439	-4 392	ns
Résultat (perte) exceptionnel	539	-17	3207,5%
Impôts sur les bénéfices *			ns
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	100	-4 410	ns

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2021 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

Les intérêts et les commissions

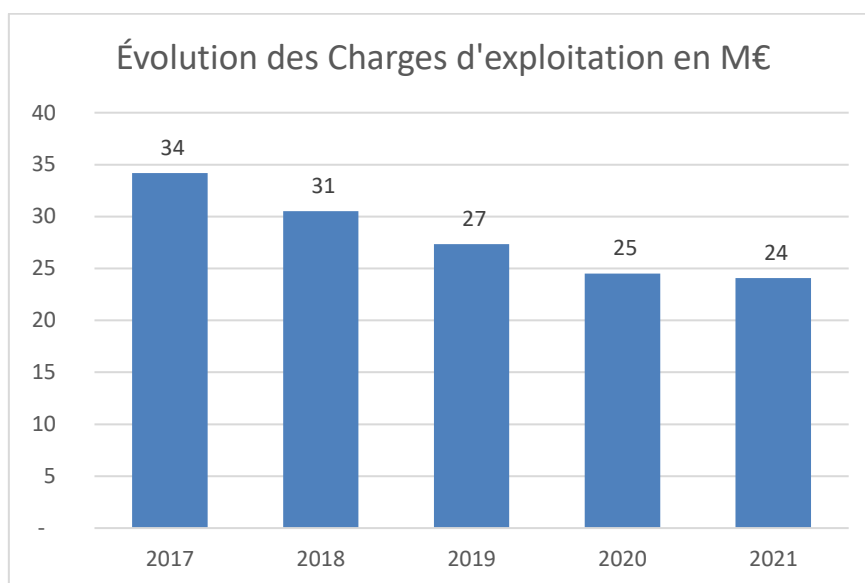
La prolongation du contexte de taux bas continue à avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque. De plus, la réduction de 15,7% du niveau d'emploi à la clientèle a contribué à la réduction de la marge.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 7,1% par rapport à 2021. Cette réduction est liée à la baisse des commissions sur crédit en raison de la réduction du volume du portefeuille crédit et en partie à la réduction d'activité de notre clientèle.

Charges d'Exploitation

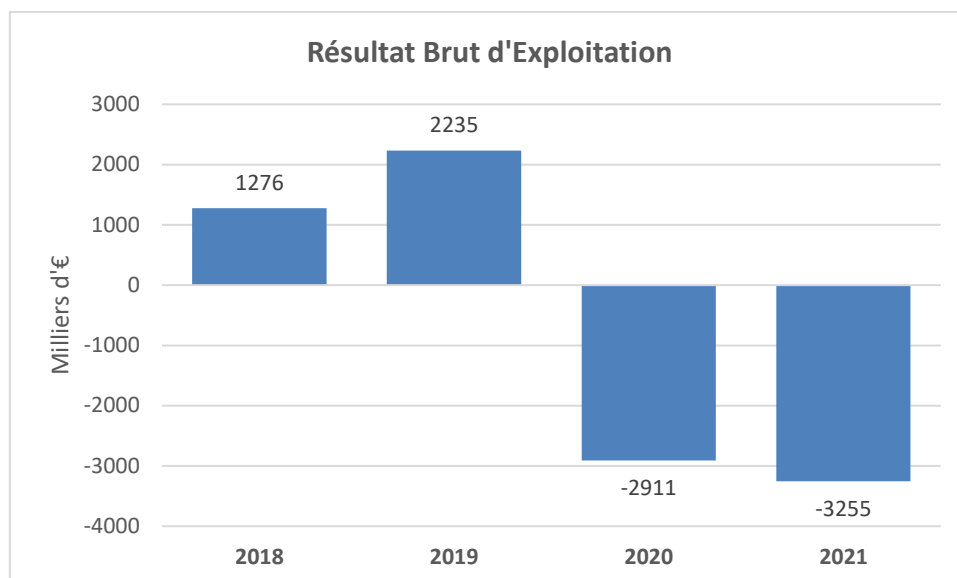
Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse de -1,9% en 2021 par rapport à 2020, s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents et témoignage des efforts réalisés à nouveau en 2021 pour réduire les coûts.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les cinq derniers exercices :



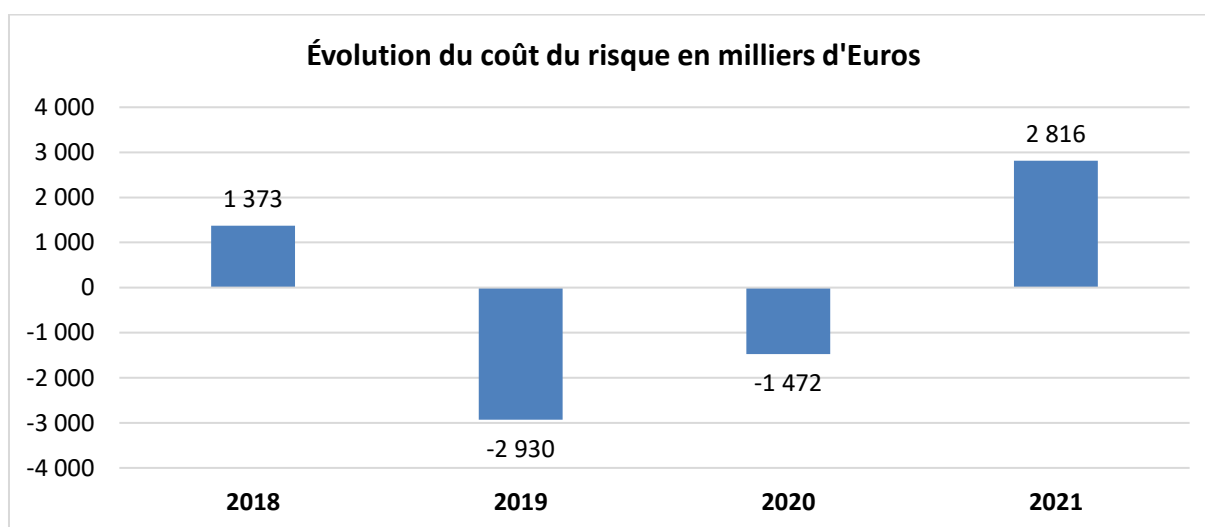
Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, s'élève à -3,3 M€, par rapport aux -2,9 M€ dégagés l'an dernier.



Coût du risque

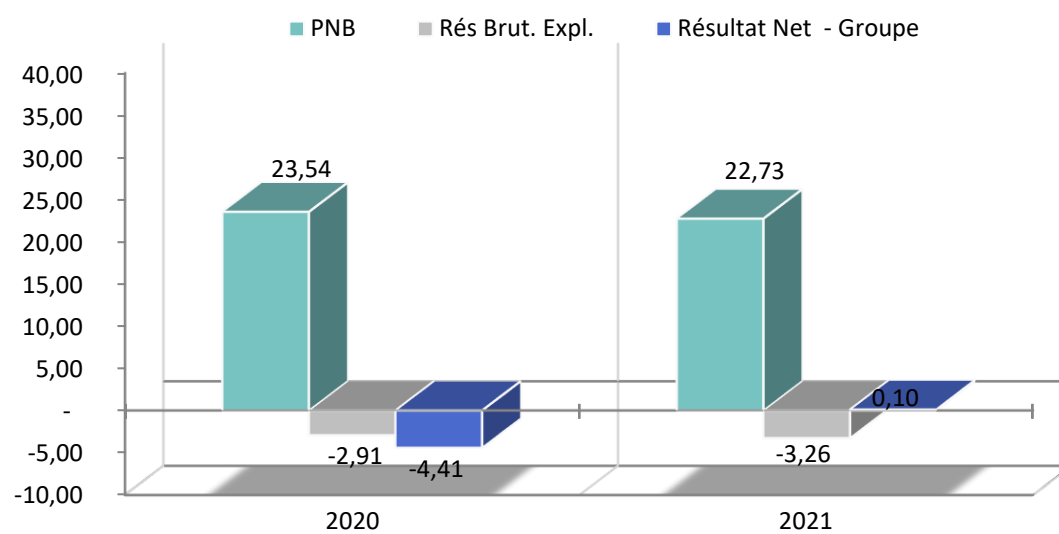
Le coût du risque a eu un impact positif sur le résultat pour environ 2,8 M€.



Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2021 ressort à 100 k€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2020 et 2021 :



4 Le contrôle interne

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Elles doivent, pour cela, disposer de trois niveaux de contrôle distincts :

- Le premier niveau de contrôle est assuré par des agents exerçant des activités opérationnelles.
- Le deuxième niveau de contrôle est assuré par des agents au niveau des services centraux et locaux, exclusivement dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité. Ce deuxième niveau de contrôle est assuré par la fonction de vérification de la conformité et la fonction de gestion des risques.
- Le troisième niveau de contrôle est assuré par la fonction d'audit interne composée d'agents au niveau central distincts de ceux réalisant les contrôles de premier et deuxième niveau.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé de la manière suivante :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Département Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable de ce département coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Pour les risques de crédits, le contrôle permanent est effectué par le service « Monitoring, qualité, et contrôle crédits ». Son rattachement au Directeur Général lui assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle par rapport à l'activité d'Octroi des crédits.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

L'Inspection, troisième niveau de contrôle, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé aux Dirigeants Effectifs, au Comité d'Audit et des Risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, en intégrant les éventuelles remarques de la Direction de l'audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au Département Contrôle Permanent et Conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du contrôle interne. Ainsi, le Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité, le Risk Manager et la Responsable du service « Monitoring, qualité et contrôle crédits » sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur Général et rapporte au Comité d'Audit et des Risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle Permanent et Conformité, de l'Inspection et du Monitoring, qualité et contrôle crédits y exposent le résultat de leurs travaux respectifs lors de ses réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

5 La structure

A fin 2021, l'effectif de la banque était de 159 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 12 Agences RETAIL réparties sur toute la France, sur des équipes dédiées à la clientèle dite Private basées à Paris et à Cannes et sur un Centre d'affaires basé à Paris (avec une antenne à Strasbourg) chargé du suivi de l'activité PME, Large Corporate et synergie avec la clientèle du groupe Montepaschi.

5.1 Les Comptes Sociaux

Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2021. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2020;
- aucun dividende en 2019;
- aucun dividende en 2018;

La situation des principales filiales

Conformément aux dispositions légales en la matière, les résultats des filiales pour l'exercice 2021, s'établissent comme suit :

SCI Victor Hugo

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2021 un bénéfice de 127 K€. Les bénéfices de 177 K€ réalisés en 2020 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

Monte Paschi Conseil

Monte Paschi Conseil enregistre en 2021 un profit égale à 43 K€. En effet, malgré la période troublée par la crise sanitaire, la commercialisation des immeubles de MPC sis à Beaulieu et Beausoleil a permis de maintenir un niveau de ventes légèrement supérieur à l'année précédente, puisque 4 ventes ont été concrétisées sur 2021.

Le résultat 2021 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 2007 K€, dont:
 - o 1 446 K€ de produit lié aux ventes réalisées en 2020

- 554 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus en 2021
- les charges d'exploitation s'élèvent à 1 806 K€ environ, dont :
 - 1 625 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur comptable brute des biens vendus en 2021
 - 145 K€ d'autres charges
- les charges financières, liées aux emprunts accordés par MPB, s'élèvent à 62 K€.

5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2021, la répartition du capital se décomposait comme suit :

99.99999 % Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, 0.00001 % au Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Membre du Conseil d'Administration de AION S.A. | N.V.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

6 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppompis.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'Article D441-6 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs

	Factures <u>fournisseurs</u> reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	10 885,00 €	3 404,00 €	0,00 €	68 938,00 €	83 227,00 €

	Factures <u>clients</u> reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus :

6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Personnels dirigeants

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2021 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

Personnel de la salle des marchés

Depuis le 1er juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

6.3 Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public

Le rapport annuel 2021 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

6.4 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable et des contraintes liées au plan de restructuration du Groupe, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2021. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2021, 0,4 % de la masse salariale.

7 Les perspectives 2022

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement un peu plus de 64% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel (2018-2025) envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque poursuivra en 2021 ses efforts de focalisation sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes activités de la banque:

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

ANNEXES

BILAN CONSOLIDÉ 2021

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En '000' €

ACTIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation	PASSIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		319 397	209 310	110 087	52,60%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	4	343 350	368 456	-25 106	-6,81%	Dettes envers les établissements de crédit	4	63 734	62 815	919	1,46%
Créances sur la clientèle	5 et 6	470 445	557 885	-87 440	-15,67%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	1 054 668	1 059 491	-4 823	-0,46%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	82 260	82 974	-713	-0,86%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	3 594	3 226	368	11,42%
Parts dans les entreprises liées		1 243	1 275	-32	-2,51%	Comptes de régularisation	10	14 989	18 854	-3 865	-20,50%
Immobilisations incorporelles	8	3 527	3 786	-258	-6,82%	Provisions	11	3 209	3 244	-35	-1,07%
Immobilisations corporelles	8	5 755	7 112	-1 357	-19,08%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	10 091	11 464	-1 372	-11,97%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	9 137	10 281	-1 144	-11,13%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 634	48 634	0	0,00%
						Report à nouveau	12	-91 291	-86 881	-4 410	5,08%
						Résultat de l'exercice	12	100	-4 410	4 509	-102,26%

TOTAL DE L'ACTIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%	TOTAL DU PASSIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%
-------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Hors-Bilan

Notes bilan					Notes bilan				
Engagements donnés					Engagements reçus				
* Engagements de financement	6 806	19 823	-13 016	-65,66%	* Engagements de financement	315 261	293 115	22 146	7,56%
* Engagements de garantie	132 377	133 158	-781	-0,59%	* Engagements de garantie	75 321	68 607	6 715	9,79%
* Engagements sur titres	0	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2021	2020	Evol. en Mt	Evol. 2021/2020
Intérêts et produits assimilés	13	16 222	17 434	-1 212	-7,0%
Intérêts et charges assimilées	13	-2 224	-2 877	-653	-22,7%
Intérêts nets		13 998	14 557	-559	-3,8%
Revenu des titres à revenu variable		127	186	-59	-31,5%
Commissions (produits)	14	7 259	7 768	-509	-6,6%
Commissions (charges)	14	-882	-904	-22	-2,5%
Commissions nettes		6 377	6 864	-487	-7,1%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		76	78	-2	-2,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
Produits nets de opérations financières		76	78	-2	-2,6%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	4 704	3 959	745	18,8%
Autres charges d'exploitation bancaire		-2 551	-2 105	446	21,2%
Produits nets de l'exploitation bancaire		2 153	1 854	300	16,2%
PRODUIT NET BANCAIRE		22 732	23 538	-806	-3,4%
Charges générales d'exploitation	16	-24 071	-24 530	-459	-1,9%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorpor. et corp.		-1 916	-1 919	-3	-0,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-3 255	-2 911	-345	11,8%
Coût du risque	17	2 816	-1 472	-4 288	-291,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-439	-4 383	3 944	-90,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	10	10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-439	-4 392	3 953	-90,0%
Résultat (perte) exceptionnel	18	539	-17	-556	-3207,5%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		100	-4 410	4 509	-102,3%

Le résultat net par action est de 0,012 Euros

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

L'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juillet , ayant pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste

de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'a pas évolué sur l'année 2021. Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. L'audience a eu lieu le 01/02/2022 et le délibéré est prévu le 12 avril 2022. Dans ce contexte aucun impact financier n'a été enregistré sur les comptes 2020 ni en 2021.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2021.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions

de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le

taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par

ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2021 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2021, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,02% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,05% de 30 à 50 ans et 1,55 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 391 732,63€ au 31 décembre 2021 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 511 336,46€ au 31 décembre 2021 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2021 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2020 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2021.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 30.06.2021. L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1^{er} trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le de l'ANC (2014-07).

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	170 136	100,00%	0	2 007 351	42 675	0
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 500	127 354	0

Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	Variation
COMPTES A VUE	320 019	0	0	0	320 019	342 331	-6,52%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s
PRETS TERME	3 241	2 810	15 882	0	21 933	24 776	-11,48%
PRETS FINANCIERS	0	0	436	0	436	717	-39,16%
CREANCES RATTACHEES	962	0	0	0	962	632	52,20%
TOTAL	324 222	2 810	16 318	0	343 350	368 456	-6,81%

DETTES	(EUR.000)				2021	2020	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	1 734	0	0	0	1 734	815	112,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	62 000	0	62 000	62 000	0,00%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 734	0	62 000	0	63 734	62 815	1,46%

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2020 et 2021. En 2021, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée après de la Banque de France dans le cadre de la gestion de la réserve obligatoire par rapport à 2020 avec, par conséquence, une réduction de la trésorerie placée auprès de notre maison-mère.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 62 M€ souscrits 2020.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2021 était la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	8 648	8 053	Comptes sur livrets	119 747	112 282
Prêts clientèle financière	437	476	Autres cptes épargne réglementés	4 853	4 514
Autres crédits	439 011	521 396	C/C créditeurs	871 265	867 963
C/C débiteurs	22 349	27 961	Comptes à terme	58 668	74 592
Affacturage			Emprunts clientèle financière	-	-
			Bons de caisse	-	-
			Certificats de dépôts	-	-
			Autres sommes dues	135	141
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	86 669	102 196	Moins de 3 mois	1 003 065	988 674
De 3 mois à 1 an	57 387	129 902	De 3 mois à 1 an	10 981	27 276
De 1 à 5 ans	223 088	197 005	De 1 à 5 ans	38 974	40 523
Plus de 5 ans	101 911	127 528	Plus de 5 ans	123	1 333
Créances rattachées	1 392	1 255	Dettes rattachées	1 526	1 684
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTES		
Intérêts échus	163	314	Intérêts échus	0	3
Intérêts courus	1 229	951	Intérêts courus	1 525	1 989
	1 392	1 265		1 526	1 992

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2021	2020	Variation
Engagements globaux bruts	522 282	615 663	-15,17%
Engagements sains	398 829	498 844	-20,05%
Engagements restructurés	39 299	17 782	121,01%
Engagements douteux	84 155	99 035	-15,02%
<i>dont Engagements douteux compromis nets</i>	2	2	5,49%
Dépréciations	51 838	57 776	-10,28%
Engagements nets	470 445	557 887	-15,67%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	62%	58%	5,59%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	16,11%	16,09%	0,17%
Dépréciations (K€)	2021	2020	Variation
solde au 1er janvier	57 776	56 928	1,49%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-5 105	569	-996,55%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-834	278	-399,93%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 838	57 776	-10,28%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2021 entraîne une provision nette de 834 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'EBA. Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2020, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2021	2020	Variation
Titres d'investissement		81 402	82 115	-0,87%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 273	82 986	-0,86%
Dépréciations		-1	1	-200,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
MONTANT NET		82 272	82 987	-0,86%
Titres du secteur public		45 762	46 216	-0,98%
Titres du secteur privé		35 640	35 899	-0,72%
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 260	82 974	-0,86%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2021	2020	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		81 402	82 115	-0,87%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		81 402	82 115	-0,87%

Titres cotés **81 402** **82 115**

Le portefeuille de titres pour compte propre est stable par rapport à l'année 2021.

Au 31 Décembre 2021, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 84 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 771 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2021, les valeurs remis en garanties représentaient une valeur après décote d'environ 67 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 62 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 8 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2020	Augmentation	Diminution	2021	Variation
Terrains et constructions	3 631	0	13	3 618	-0,36%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 863	167	0	5 030	3,43%
Agencements, installations	20 274	28	0	20 302	0,14%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	492	450	492	450	-8,46%
Logiciels	14 815	155	0	14 970	1,05%
Valeur brute	47 479	800	505	47 773	0,62%
Amortissements					
Constructions	-1 561	-97	6	-1 664	6,63%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 829	-92	0	-4 921	1,91%
Agencements, installations	-15 700	-1 348	0	-17 048	8,59%
Logiciels	-14 164	-372	0	-14 536	2,62%
Amortissements cumulés	-36 254	-1 909	6	-38 170	5,28%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
Valeur nette	10 898	-1 110	511	9 277	-14,87%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Dépôts de garantie versés	1 561	1 582	-1,30%
T.V.A.	64	60	1662,51%
Créances d'impôt exigible	668	1 010	-33,91%
Stocks d'immeubles	7 841	9 478	-17,27%
- Provision sur stocks d'immeubles	(2 035)	(2 828)	-28,01%
Divers	1 993	2 162	-53,80%
TOTAL	10 091	11 464	-11,97%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	17	27	-38,80%
T.V.A.	69	54	26,49%
Personnel et organismes sociaux	1 407	1 441	-2,33%
Comptes passage assurances	2	2	-3,27%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	2 099	1 701	23,41%
TOTAL	3 594	3 226	11,42%

Au 31 décembre 2021, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2021 quatre appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 597 K€.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2021	2020	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 003	2 005	-0,11%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	297	297	-0,16%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	6 837	7 979	-14,30%
TOTAL	9 137	10 281	-11,13%
PASSIF			
Charges à payer	2 003	2 090	-4,19%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 316	1 611	-18,27%
Comptes de recouvrement	8 626	8 335	3,50%
Autres comptes créditeurs	3 044	6 818	-55,36%
TOTAL	14 989	18 854	-20,50%

Note 11 – PROVISIONS :

(EUR.000)	2020	dotations	reprises	utilisations	2021
Provisions	242	14	214	0	42
Provisions risques opérationnels	296	0	32	0	264
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 706	239	42	0	2 902
TOTAL	3 244	253	288	0	3 209

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2020	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2021	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350		0		22 350	
Réserves consolidées	-38 248		-4 410		-42 658	11,53%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-4 410		4 410	100	100	-102,270
	104 325	0	0	100	104 423	0,10%

La variation des capitaux propres entre 2020 et 2021 est lié exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2021	2020	Variations
Engagements des Garanties données	132 377	133 268	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	816	995	-17,98%
Cautions Immobilières	0	0	n.a.
Cautions administratives et fiscales	2 688	2 170	23,85%
Garanties financières	110 937	111 320	0,35%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	15 055	16 648	-9,56%
Engagements douteux	2 518	2 497	-0,81%
Engagements de Garanties reçues	75 321	68 607	
Autres engagements de garanties reçues	75 321	68 607	9,79%

L'augmentation des engagements de garanties reçues est liée principalement à la mise en place des PGE qui sont garantis à 90% par l'Etat Français.

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous report les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2021	2020	Variation
Dailly reçus en garantie	1 513	1 461	3,54%
Autres engagement reçus clientèle	3 855	5 067	-23,92%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	13 220	16 730	-20,98%
Garantie reçues financier	3 716	4 960	-25,09%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 090	983	133	219	957	764	25,28%
Sur opérations avec la clientèle	13 497	14 398	1 330	1 789	12 167	12 609	-3,50%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	761	869	-761	-868	-12,34%
Autres intérêts et produits assimilés	1 635	2 052	0	0	1 635	2 052	-20,33%
Total	16 222	17 434	2 224	2 877	13 999	14 558	-3,84%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2021	2020	variation
Clientèle	4 896	6 198	-21,00%
Opérations sur titres	635	726	-12,47%
Opérations de hors-bilan	1 727	844	104,63%
TOTAL	7 259	7 768	-6,55%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2021	2020	variation
Etablissements de crédit	99	83	19,83%
Clientèle	745	792	-5,84%
Opérations sur titres	37	30	25,25%
TOTAL	882	904	-2,47%
COMMISSIONS NETTES	6 377	6 864	-7,09%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 993 K€ (contre 796 K€ en 2020).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 105	3 904
Opérations sur titres	167	183
Cotisations Fonds de garanties	218	159
Autres charges exploitations bancaires	1 720	3 562
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 959	7 010
Représentation fiscale	55	114
Gestion Comptes / Autorisations	768	1 103
Assurances	974	1 089
Banque à distance	391	429
Moyens Paiement	533	610
Autres Commissions diverses	1 237	3 665
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	1 854	3 105

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 551	2 105
Opérations sur titres	162	167
Cotisations Fonds de garanties	208	218
Autres charges exploitations bancaires	2 180	1 720
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 694	3 959
Représentation fiscale	135	55
Gestion Comptes / Autorisations	768	768
Assurances	807	974
Banque à distance	371	391
Moyens Paiement	498	533
Autres Commissions diverses	2 116	1 237
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 143	1 854

Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2021	2020
Salaires	7 549	7 524
Charges sociales	3 020	3 021
Dotations nettes risques personnel	(200)	-
IDR et médailles du travail	197	(23)
Impôts sur rémunérations	942	960
Impôts et taxes	296	444
Services extérieurs et autres frais administratifs	12 258	12 604
TOTAL	24 061	24 530

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2020 et 2021.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	-1 530	-2 143
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-14	-548
Dotations aux dépréciations liées à la décote	-847	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	7 991	1 882
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 524	-673
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-570	-116
Récupérations sur créances amorties	71	29
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	238	96
TOTAL	2 816	-1 472

En 2021 la Banque enregistre un coût du risque positif de 2,8 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrés sur l'année et des dotations constitués pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 491 K€ pour 2021 et 580 K€ pour 2020 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	297	363
Charges exceptionnelles	144	19
TOTAL	442	382
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	315	236
Produits exceptionnels	665	129
TOTAL	980	365
RESULTAT EXCEPTIONNEL	539	(17)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2021 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2020.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2021, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2021	2020
Euro à recevoir contre devises à livrer	223	2 601
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	223	2 601
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2021 comme suit :

POSITIONS					Total 2021	Total 2020	Juste valeur 2021
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe	0	501	1 667	0	2 168	3 670	-92
Emprunteur taux variable	0	0	0	0	0	559	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	501	1 667	0	0	4 230	-92

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2021	2020
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	57 K €	-4 289 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	43 K €	-120 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	100 K €	-4 409 K €

* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2021 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2021.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2021 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	2
Cadres :	85
Employés :	77

Note 25 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2021, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Pricewaterhousecoopers audit	119,44	22
Cailliau Dedouit et Associes	55,59	22

(montants HT en milliers d'euros)

Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2021 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 3 mai 2021 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

- Détail par pays*

	France
Produit net bancaire	22 732
Effectifs, en équivalent temps plein	154,5
Bénéfice ou perte avant impôt	100
Montant des impôts sur les bénéfices	-
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

*Données en millions d'euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedonit et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ». Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux. Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Au 31 décembre 2021, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,8 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés. La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ➤ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ➤ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Nous avons : ➤ Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ; ➤ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ; ➤ Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ➤ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ➤ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Tavernier

Laurent Brun

BILAN SOCIAL 2021

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En milliers d'euros

ACTIF	2021	2020	Variations en valeur	Variation	PASSIF	2021	2020	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales	319 397	209 310	110 087	52,60%	Caisse, Banques Centrales	-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	343 350	368 456	-25 106	-6,81%	Dettes envers les établissements de crédit	63 734	62 815	919	1,46%
Créances sur la clientèle	473 721	562 668	-88 948	-15,81%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 054 668	1 059 491	-4 823	-0,46%
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 260	82 974	-713	-0,86%	Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0	0,00%	Autres passifs	3 594	3 222	372	11,56%
Parts dans les entreprises liées	1 853	1 847	6	0,32%	Comptes de régularisation	14 988	18 837	-3 849	-20,43%
Immobilisations incorporelles	3 527	3 786	-258	-6,82%	Provisions	3 209	3 244	-35	-1,07%
Immobilisations corporelles	5 226	6 542	-1 316	-20,12%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Autres actifs	6 616	6 510	106	1,63%	Dettes subordonnées	-	-	0	
Comptes de régularisation	9 222	10 439	-1 216	-11,65%	Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
					Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
					Réserves	48 484	48 484	-	0,00%
					Report à nouveau	-91 131	-86 842	-4 289	4,94%
					Résultat de l'exercice	57	-4 289	4 347	-101,33%

TOTAL DE L'ACTIF	1 245 185	1 252 544	- 7 359	-0,59%	TOTAL DU PASSIF	1 245 185	1 252 544	- 7 359	-0,59%
-------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Hors-Bilan

Engagements donnés				
* Engagements de financement	6 806	19 823	-13 016	-65,66%
* Engagements de garantie	132 487	133 268	-781	-0,59%
* Engagements sur titres		0	0	ns

Hors-Bilan

Engagements reçus				
* Engagements de financement	315 261	293 115	22 146	7,56%
* Engagements de garantie	75 321	68 607	6 715	9,79%
* Engagements sur titres		0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (SOCIAL)

En milliers d'euros

	2021	2020	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	16 284	17 523	-1 238	-7,1%
Intérêts et charges assimilées	-2 224	-2 877	653	-22,7%
Revenu des titres à revenu variable	139	186	-47	-25,5%
Commissions (produits)	7 259	7 768	-509	-6,6%
Commissions (charges)	-882	-904	22	-2,5%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	76	78	-2	-2,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	2 873	3 282	-409	-12,5%
Autres charges d'exploitation bancaire	-926	-1 280	353	-27,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	22 598	23 775	-1 176	-4,9%
Charges générales d'exploitation	-24 114	-24 615	501	-2,0%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-1 882	-1 884	2	-0,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-3 398	-2 724	-674	24,8%
Coût du risque	2 836	-1 472	-4 308	-292,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-562	-4 196	3 634	-86,6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-10	10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-562	-4 205	3 643	-86,6%
Résultat exceptionnel	619	-84	703	-837,2%
Impôts sur les bénéfices			0	ns
(Dotations) reprise des fonds pour risques bancaires généraux			0	ns
RESULTAT NET	57	-4 289	4 347	-101,3%

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Faits significatifs

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

L'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juillet , ayant pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste

de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'a pas évolué sur l'année 2021. Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. L'audience a eu lieu le 01/02/2022 et le délibéré est prévu le 12 avril 2022. Dans ce contexte aucun impact financier n'a été enregistré sur les comptes 2020 ni en 2021.

Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2021.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux

- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2021 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2021, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,02% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,05% de 30 à 50 ans et 1,55 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 391 732, 63 € au 31 décembre 2021 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 511 336,46€ au 31 décembre 2021 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2021 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2020 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2021.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 30.06.2021.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)							Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	320 019	0	0	0	320 019	342 331	-6,52%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.a.
PRETS TERME	3 241	2 810	15 882	0	21 933	24 776	-11,48%
PRETS FINANCIERS	0	0	436	0	436	717	-39,16%
CREANCES RATTACHEES	962	0	0	0	962	632	52,20%
TOTAL	324 222	2 810	16 318	0	343 350	368 456	-6,81%

DETTES (EUR.000)							Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	1 734	0	0	0	1 734	815	112,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	62 000	0	62 000	62 000	0,00%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 734	0	62 000	0	63 734	62 815	1,46%

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2020 et 2021. En 2021, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France dans le cadre de la gestion de la réserve obligatoire par rapport à 2020 avec, par conséquence, une réduction de la trésorerie placée auprès de notre maison-mère.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 62 M€ souscrits 2020.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2021 était la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTE		
Créances commerciales	8 648	8 053	comptes sur livrets	119 747	112 282
Prets clientèle financière	437	476	autres cptes épargne réglementés	4 853	4 514
Autres crédits	442 287	526 179	C/C créditeurs	871 265	867 963
C/C débiteurs	22 349	27 961	comptes à terme	58 668	74 592
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	135	141
	473 721	562 668		1 054 668	1 059 491

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées.

A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTE		
Moins de 3 mois	87 304	102 667	Moins de 3 mois	1 003 065	988 674
De 3 mois à 1 an	60 027	134 214	De 3 mois à 1 an	10 981	27 276
De 1 à 5 ans	223 088	197 005	De 1 à 5 ans	38 974	40 523
Plus de 5 ans	101 911	127 528	Plus de 5 ans	123	1 333
Créances rattachées	1 392	1 255	Dettes rattachées	1 526	1 684
	473 721	562 668		1 054 668	1 059 491

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2021	2020	Variation
Engagements globaux bruts	525 558	661 706	-20,58%
Engagements sains	402 104	544 887	-26,20%
Engagements restructurés	39 299	17 782	121,01%
Engagements douteux	84 155	99 035	-15,02%
<i>dont Engagements douteux compromis nets</i>	2	2	5,49%
Dépréciations	51 838	57 776	-10,28%
Engagements nets	473 720	603 930	-21,56%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	62%	58%	5,59%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	16,01%	14,97%	6,99%
Dépréciations (K€)	2021	2020	Variation
solde au 1er janvier	57 776	56 930	1,49%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-5 105	569	-996,55%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-834	276	-402,10%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 838	57 776	-10,28%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2021 entraîne une provision nette de 834 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'EBA. Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2021 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2020	31/12/2021	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
Filiales (France)					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	180,2	180,2	100,00%	170,1	43
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	127
TOTAL	180	180			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	551	551			
Certificats d'associations	1 115	1 121			
TOTAL	1 666	1 672			
TOTAL GENERAL	1 847	1 853			

Aucune opération extraordinaire liées aux participations dans les deux filiales de MPB a été enregistré une 2021. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4M€.

Aucune reprise ni dotation n'ont été constituées au cours de l'année 2021.

Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2021, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2021	2020	Variation
Titres d'investissement		81 402	82 115	-0,87%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 273	82 986	-0,86%
Dépréciations		-1	1	-200,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
MONTANT NET		82 272	82 987	-0,86%
Titres du secteur public		45 762	46 216	-0,98%
Titres du secteur privé		35 640	35 899	-0,72%
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 260	82 974	-0,86%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2021	2020	
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	ns
De 1 an à 5 ans		81 402	82 115	-0,87%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		81 402	82 115	-0,87%
Titres cotés		81 402	82 115	

Le portefeuille de titres pour compte propre est stable par rapport à l'année 2021.

Au 31 Décembre 2021, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 84 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 771 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2021, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable d'environ 67 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 62 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2020	Augmentation	Diminution	2021	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 863	167		5 030	3,43%
Agencements, installations	19 496	28		19 523	0,14%
Œuvres d'Arts	324			324	0,00%
Immobilisations en cours	492	450	492	450	-8,46%
Logiciels	14 815	155		14 970	1,05%
Valeur brute	45 253	800	492	45 560	0,68%
Amortissements					
Constructions	-682	-70		-752	10,23%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 829	-93		-4 922	1,92%
Agencements, installations	-14 921	-1 348	0	-16 269	9,04%
Logiciels	-14 164	-372		-14 536	2,62%
Amortissements cumulés	-34 597	-1 882	0	-36 479	5,44%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
Valeur nette	10 330	-1 082	492	8 755	-15,24%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Dépôts de garantie versés	1 561	1 582	-1,30%
T.V.A.	64	48	34,44%
Créances d'impôt exigible	668	1 010	-33,91%
Stocks d'immeubles	4 686	4 686	0,00%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 362)	(1 600)	-14,90%
Divers	999	785	27,32%
TOTAL	6 616	6 510	1,63%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	17	27	-38,80%
T.V.A.	69	50	36,15%
Personnel et organismes sociaux	1 407	1 441	-2,33%
Comptes passage assurances	2	2	-3,27%
Dettes sur l'Etat			-
Divers	2 099	1 701	23,41%
TOTAL	3 594	3 222	11,56%

Au 31 décembre 2021, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2021 quatre appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 597 K€.

Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2021	2020	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 003	2 005	-0,11%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	297	297	-0,16%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	6 923	8 137	-14,92%
TOTAL	9 222	10 439	-11,65%
PASSIF			
Charges à payer	2 003	2 090	-4,19%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 316	1 611	-18,27%
Comptes de recouvrement	8 626	8 335	3,50%
Autres comptes créditeurs	3 042	6 801	-55,26%
TOTAL	14 988	18 837	-20,43%

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2020	dotations	reprises	utilisations	2021
Provisions	242	14	214	0	42
Provisions risques opérationnels	296		32	0	264
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 706	239	42		2 902
TOTAL	3 244	253	288	0	3 209

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2020	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2021	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-86 842		-4 289		-91 131	4,94%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-4 289		4 289	57	57	-101,33%
	104 334	0	0	57	104 391	0,05%

La variation des capitaux propres entre 2020 et 2021 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2020. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

RESERVE LEGALE

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

RESERVE FACULTATIVE

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 090	983	133	219	957	764	25,28%
Sur opérations avec la clientèle	13 559	14 487	1 330	1 789	12 229	12 697	-3,69%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	761	869	-761	-868	-12,34%
Autres intérêts et produits assimilés	1 635	2 052	0	0	1 635	2 052	-20,33%
Total	16 284	17 523	2 224	2 877	14 060	14 645	-4,00%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2021	2020	variation
Clientèle	4 896	6 198	-21,00%
Opérations sur titres	635	726	-12,47%
Opérations de hors-bilan	1 727	844	104,63%
TOTAL	7 259	7 768	-6,55%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2021	2020	variation
Etablissements de crédit	99	83	19,83%
Clientèle	745	792	-5,84%
Opérations sur titres	37	30	25,25%
TOTAL	882	904	-2,47%
COMMISSIONS NETTES	6 377	6 864	-7,09%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 993 K€ (contre 796 K€ en 2020).

Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 280	1 069
Opérations sur titres	167	183
Cotisations Fonds de garanties	218	159
Autres charges exploitations bancaires	895	727
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 282	3 737
Représentation fiscale	55	114
Gestion Comptes / Autorisations	768	1 103
Assurances	974	1 089
Banque à distance	391	429
Moyens Paiement	533	610
Autres Commissions diverses	560	393

Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 002	2 667

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	926	1 280
Opérations sur titres	162	167
Cotisations Fonds de garanties	208	218
Autres charges exploitations bancaires	556	895
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 873	3 282
Représentation fiscale	135	55
Gestion Comptes / Autorisations	768	768
Assurances	807	974
Banque à distance	371	391
Moyens Paiement	498	533
Autres Commissions diverses	295	560
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	1 947	2 002

Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2021	2020
Salaires	7 549	7 524
Charges sociales	3 020	3 021
Dotations nettes risques personnel	(200)	-
IDR et médailles du travail	197	(23)
Impôts sur rémunérations	942	960
Impôts et taxes	279	423
Services extérieurs et autres frais administratifs	12 328	12 710
TOTAL*	24 114	24 615

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2020 et 2021.

Note 16 – COUT DU RISQUE :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	-1 510	-2 143
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-14	-548
Dotations aux dépréciations liées à la décote	-847	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	7 991	1 882
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 524	-673
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-570	-116
Récupérations sur créances amorties	71	29
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	238	96
TOTAL	2 836	-1 472

En 2021 la Banque enregistre un coût du risque positif de 2,8 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrés sur l'année et des dotations constitués pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 491 K€ pour 2021 et 580 K€ pour 2020 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	297	363
Charges exceptionnelles	11	10
TOTAL	309	374
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	315	236
Produits exceptionnels	613	54
TOTAL	928	290
RESULTAT EXCEPTIONNEL	619	(84)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2021 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2020.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2021, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2021	2020
Euro à recevoir contre devises à livrer	223	2 601
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	
Opérations d'échanges financiers	2223	2 601
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2021 comme suit :

POSITIONS					Total 2021	Total 2020	Juste valeur 2021
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe	0	501	1 667	0	2 168	3 670	-92
Emprunteur taux variable	0	0	0	0	0	559	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	501	1 667	0	2168	4 230	-92

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrée au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2021 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	2
Cadres	85
Employés	77

Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.

Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2021	2020	Variations
Engagements des Garanties données	132 486	133 268	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	816	995	-17,98%
Cautions Immobilières	0		n.a.
Cautions administratives et fiscales	2 688	2 170	23,85%
Garanties financières	111 430	110 937	0,44%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	15 055	16 648	-9,56%
Engagements douteux	2 497	2 518	-0,81%
Engagements de Garanties reçues	75 321	68 607	
Autres engagements de garanties reçues	75 321	68 607	9,79%

L'augmentation significative des engagements de garanties reçues est liée à la mise en place des PGE qui sont garantis à 90% par l'Etat Français.

A noter que en 2019 dans le schéma du bilan ne figurait pas les Garanties reçues des administrations publiques » parmi les « Autres engagements de garanties reçues » (47 M€ en 2020 contre 2,9 M€ en 2019).

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous report les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2021	2020	Variation
Dailly reçus en garantie	1 513	1 461	3,54%
Autres engagement reçus clientèle	3 855	5 067	-23,92%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	13 220	16 730	-20,98%
Garantie reçues financier	3 716	4 960	-25,09%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 27 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2020, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Pricewaterhousecoopers audit	119,44	22
Cailliau Dedouit et Associes	55,590	22

(montants HT en milliers d'euros)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedout et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale
de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ». Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux. Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Au 31 décembre 2021, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,8 M€ comme présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels. La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par : ➢ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.	Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes. Nous avons : ➢ Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ; ➢ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ; ➢ Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Tavernier

Laurent Brun

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Monte Paschi Banque SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale de la société
Monte Paschi Banque SA
11 boulevard de la Madeleine
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPRouvÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

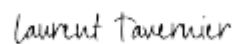
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2022

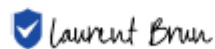
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS



Laurent Tavernier



Laurent Brun

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2021; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Résolutions
- V. Pouvoirs pour formalités

PROJET DES RESOLUTIONS

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ -91 130 967,38
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€ 57 180,28
. il en découle un résultat de	€ -91 073 787,10

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. Report à nouveau

€ -91 073 787,10

TOTAL

€ -91 073 787, 10

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2020	EUR 0	0,00
2019	EUR 0	0,00
2018	EUR 0	0,00

QUATRIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

FIN DE DOCUMENT



MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedouit et Associés

19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Paris

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
<i>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</i> <i>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</i> <i>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses</i> <i>Au 31 décembre 2021, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,8 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</i> <i>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</i> ➤ <i>l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;</i> ➤ <i>le calcul de la dépréciation des encours déclassés.</i> <i>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</i>	<i>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</i> <i>Nous avons :</i> ➤ <i>Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;</i> ➤ <i>Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;</i> ➤ <i>Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</i> ➤ <i>Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;</i> ➤ <i>Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</i>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Tavernier

Laurent Brun

BILAN CONSOLIDÉ 2021

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En '000' €

ACTIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation	PASSIF	Notes	2021	2020	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		319 397	209 310	110 087	52,60%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	4	343 350	368 456	-25 106	-6,81%	Dettes envers les établissements de crédit	4	63 734	62 815	919	1,46%
Créances sur la clientèle	5 et 6	470 445	557 885	-87 440	-15,67%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	1 054 668	1 059 491	-4 823	-0,46%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	82 260	82 974	-713	-0,86%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	3 594	3 226	368	11,42%
Parts dans les entreprises liées		1 243	1 275	-32	-2,51%	Comptes de régularisation	10	14 989	18 854	-3 865	-20,50%
Immobilisations incorporelles	8	3 527	3 786	-258	-6,82%	Provisions	11	3 209	3 244	-35	-1,07%
Immobilisations corporelles	8	5 755	7 112	-1 357	-19,08%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	10 091	11 464	-1 372	-11,97%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	9 137	10 281	-1 144	-11,13%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 634	48 634	0	0,00%
						Report à nouveau	12	-91 291	-86 881	-4 410	5,08%
						Résultat de l'exercice	12	100	-4 410	4 509	-102,26%

TOTAL DE L'ACTIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%	TOTAL DU PASSIF	1 245 219	1 252 555	- 7 336	-0,59%
-------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------	------------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Hors-Bilan

Engagements donnés				
* Engagements de financement	6 806	19 823	-13 016	-65,66%
* Engagements de garantie	132 377	133 158	-781	-0,59%
* Engagements sur titres	0	0	0	ns

Hors-Bilan

Engagements reçus				
* Engagements de financement	315 261	293 115	22 146	7,56%
* Engagements de garantie	75 321	68 607	6 715	9,79%
* Engagements sur titres	0	0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2021	2020	Evol. en Mt	Evol. 2021/2020
Intérêts et produits assimilés	13	16 222	17 434	-1 212	-7,0%
Intérêts et charges assimilées	13	-2 224	-2 877	-653	-22,7%
Intérêts nets		13 998	14 557	-559	-3,8%
Revenu des titres à revenu variable		127	186	-59	-31,5%
Commissions (produits)	14	7 259	7 768	-509	-6,6%
Commissions (charges)	14	-882	-904	-22	-2,5%
Commissions nettes		6 377	6 864	-487	-7,1%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		76	78	-2	-2,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers		-	-	-	ns
Produits nets de opérations financières		76	78	-2	-2,6%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	4 704	3 959	745	18,8%
Autres charges d'exploitation bancaire		-2 551	-2 105	446	21,2%
Produits nets de l'exploitation bancaire		2 153	1 854	300	16,2%
PRODUIT NET BANCAIRE		22 732	23 538	-806	-3,4%
Charges générales d'exploitation	16	-24 071	-24 530	-459	-1,9%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.		-1 916	-1 919	-3	-0,2%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-3 255	-2 911	-345	11,8%
Coût du risque	17	2 816	-1 472	-4 288	-291,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-439	-4 383	3 944	-90,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	10	10	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-439	-4 392	3 953	-90,0%
Résultat (perte) exceptionnel	18	539	-17	-556	-3207,5%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		100	-4 410	4 509	-102,3%

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

L'année 2021 a continué d'être marquée – toutefois dans une moindre mesure que 2020- par le contexte sanitaire lié à la COVID 19 : déplacements limités, mesures liées au télétravail, activité touristique encore réduite.

Ce contexte sanitaire inédit a eu pour conséquence d'affecter plus ou moins durement l'activité économique de notre pays : toutefois alors que certaines entreprises ont été plus ou moins éprouvées d'autres au contraire ont bénéficié de ce contexte très particulier et ont généré des performances très honorables.

Notre Banque, dans la continuité des dispositions prises en 2020, a été mobilisée en 2021 pour soutenir l'activité de la clientèle à travers des crédits de trésorerie sous la forme de Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») et de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle, et au soutien de nos clients. Grâce à la mise en place du télétravail et à l'expérience acquise sur l'année 2020, la Banque a pu travailler efficacement pendant la période de confinement en 2021.

Il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la DG Comp dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 64,23% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel (2018-2025) qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2021 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2021 se termine ainsi sur un résultat légèrement positif.

L'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juillet , ayant pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste

de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) n'a pas évolué sur l'année 2021. Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. L'audience a eu lieu le 01/02/2022 et le délibéré est prévu le 12 avril 2022. Dans ce contexte aucun impact financier n'a été enregistré sur les comptes 2020 ni en 2021.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement ANC 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2021.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre.

Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.

- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2021, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux

les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des

caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2021 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2021, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 0,02% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,05% de 30 à 50 ans et 1,55 % de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2 391 732,63€ au 31 décembre 2021 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 511 336,46€ au 31 décembre 2021 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2021 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2020 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2021.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 30.06.2021. L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le de l'ANC (2014-07).

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	170 136	100,00%	0	2 007 351	42 675	0
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 500	127 354	0

Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)							
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	Variation
COMPTES A VUE	320 019	0	0	0	320 019	342 331	-6,52%
PRETS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s

PRETS TERME	3 241	2 810	15 882	0	21 933	24 776	-11,48%
PRETS FINANCIERS	0	0	436	0	436	717	-39,16%
CREANCES RATTACHEES	962	0	0	0	962	632	52,20%
TOTAL	324 222	2 810	16 318	0	343 350	368 456	-6,81%

DETTEES (EUR.000)							Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2021	2020	
COMPTES A VUE	1 734	0	0	0	1 734	815	112,77%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	62 000	0	62 000	62 000	0,00%
DETTEES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	1 734	0	62 000	0	63 734	62 815	1,46%

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2020 et 2021. En 2021, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée après de la Banque de France dans le cadre de la gestion de la réserve obligatoire par rapport à 2020 avec, par conséquence, une réduction de la trésorerie placée auprès de notre maison-mère.

Parmi les emprunts à terme, il figure la participation de la banque au programme TLTRO II pour un montant de 62 M€ souscrits 2020.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2021 était la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTEES		
Créances commerciales	8 648	8 053	Comptes sur livrets	119 747	112 282
Prêts clientèle financière	437	476	Autres cptes épargne réglementés	4 853	4 514
Autres crédits	439 011	521 396	C/C créditeurs	871 265	867 963
C/C débiteurs	22 349	27 961	Comptes à terme	58 668	74 592
Affacturage			Emprunts clientèle financière	-	-
			Bons de caisse	-	-
			Certificats de dépôts	-	-
			Autres sommes dues	135	141
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2020 et 2021, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTEES		
Moins de 3 mois	86 669	102 196	Moins de 3 mois	1 003 065	988 674

De 3 mois à 1 an	57 387	129 902	De 3 mois à 1 an	10 981	27 276
De 1 à 5 ans	223 088	197 005	De 1 à 5 ans	38 974	40 523
Plus de 5 ans	101 911	127 528	Plus de 5 ans	123	1 333
Créances rattachées	1 392	1 255	Dettes rattachées	1 526	1 684
	470 445	557 885		1 054 668	1 059 491

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2021	2020		2021	2020
CREANCES			DETTES		
Intérêts échus	163	314	Intérêts échus	0	3
Intérêts courus	1 229	951	Intérêts courus	1 525	1 989
	1 392	1 265		1 526	1 992

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2021	2020	Variation
Engagements globaux bruts	522 282	615 663	-15,17%
Engagements sains	398 829	498 844	-20,05%
Engagements restructurés	39 299	17 782	121,01%
Engagements douteux	84 155	99 035	-15,02%
<i>dont Engagements douteux compromis nets</i>	2	2	5,49%
Dépréciations	51 838	57 776	-10,28%
Engagements nets	470 445	557 887	-15,67%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	62%	58%	5,59%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	16,11%	16,09%	0,17%
Dépréciations (K€)	2021	2020	Variation
solde au 1er janvier	57 776	56 928	1,49%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-5 105	569	-996,55%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-834	278	-399,93%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 838	57 776	-10,28%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2021 entraîne une provision nette de 834 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'EBA. Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2020, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2021	2020	Variation
Titres d'investissement		81 402	82 115	-0,87%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 273	82 986	-0,86%
Dépréciations		-1	1	-200,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
MONTANT NET		82 272	82 987	-0,86%
Titres du secteur public		45 762	46 216	-0,98%
Titres du secteur privé		35 640	35 899	-0,72%
Créances rattachées		858	859	-0,01%
TOTAL		82 260	82 974	-0,86%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2021	2020	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		81 402	82 115	-0,87%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		81 402	82 115	-0,87%

Titres cotés **81 402** **82 115**

Le portefeuille de titres pour compte propre est stable par rapport à l'année 2021.

Au 31 Décembre 2021, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 84 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 771 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2021, les valeurs remis en garanties représentaient une valeur après décote d'environ 67 M€. En contrepartie, la

banque bénéficie d'une ligne de refinancement d'environ 62 M€. Hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 8 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2020	Augmentation	Diminution	2021	Variation
Terrains et constructions	3 631	0	13	3 618	-0,36%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 863	167	0	5 030	3,43%
Agencements, installations	20 274	28	0	20 302	0,14%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	492	450	492	450	-8,46%
Logiciels	14 815	155	0	14 970	1,05%
Valeur brute	47 479	800	505	47 773	0,62%
Amortissements					
Constructions	-1 561	-97	6	-1 664	6,63%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 829	-92	0	-4 921	1,91%
Agencements, installations	-15 700	-1 348	0	-17 048	8,59%
Logiciels	-14 164	-372	0	-14 536	2,62%
Amortissements cumulés	-36 254	-1 909	6	-38 170	5,28%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
Valeur nette	10 898	-1 110	511	9 277	-14,87%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Dépôts de garantie versés	1 561	1 582	-1,30%
T.V.A.	64	60	1662,51%
Créances d'impôt exigible	668	1 010	-33,91%
Stocks d'immeubles	7 841	9 478	-17,27%
- Provision sur stocks d'immeubles	(2 035)	(2 828)	-28,01%
Divers	1 993	2 162	-53,80%
TOTAL	10 091	11 464	-11,97%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2021	2020	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	17	27	-38,80%
T.V.A.	69	54	26,49%

Personnel et organismes sociaux	1 407	1 441	-2,33%
Comptes passage assurances	2	2	-3,27%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	2 099	1 701	23,41%
TOTAL	3 594	3 226	11,42%

Au 31 décembre 2021, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire de deux immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2021 quatre appartements ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 597 K€.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2021	2020	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	2 003	2 005	-0,11%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	297	297	-0,16%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	6 837	7 979	-14,30%
TOTAL	9 137	10 281	-11,13%
PASSIF			
Charges à payer	2 003	2 090	-4,19%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 316	1 611	-18,27%
Comptes de recouvrement	8 626	8 335	3,50%
Autres comptes créditeurs	3 044	6 818	-55,36%
TOTAL	14 989	18 854	-20,50%

Note 11 – PROVISIONS :

(EUR.000)	2020	dotations	reprises	utilisations	2021
Provisions	242	14	214	0	42
Provisions risques opérationnels	296	0	32	0	264
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 706	239	42	0	2 902
TOTAL	3 244	253	288	0	3 209

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 12 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2020	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2021	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350		0		22 350	
Réserves consolidées	-38 248		-4 410		-42 658	11,53%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-4 410		4 410	100	100	-102,270
	104 325	0	0	100	104 423	0,10%

La variation des capitaux propres entre 2020 et 2021 est lié exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2021. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2021	2020	Variations
Engagements des Garanties données	132 377	133 268	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	816	995	-17,98%
Cautions Immobilières	0	0	n.a.
Cautions administratives et fiscales	2 688	2 170	23,85%
Garanties financières	110 937	111 320	0,35%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	15 055	16 648	-9,56%
Engagements douteux	2 518	2 497	-0,81%
Engagements de Garanties reçues	75 321	68 607	
Autres engagements de garanties reçues	75 321	68 607	9,79%

L'augmentation des engagements de garanties reçues est liée principalement à la mise en place des PGE qui sont garantis à 90% par l'Etat Français.

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous report les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2021	2020	Variation
Dailly reçus en garantie	1 513	1 461	3,54%
Autres engagement reçus clientèle	3 855	5 067	-23,92%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	13 220	16 730	-20,98%
Garantie reçues financier	3 716	4 960	-25,09%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 090	983	133	219	957	764	25,28%
Sur opérations avec la clientèle	13 497	14 398	1 330	1 789	12 167	12 609	-3,50%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	1	761	869	-761	-868	-12,34%
Autres intérêts et produits assimilés	1 635	2 052	0	0	1 635	2 052	-20,33%
Total	16 222	17 434	2 224	2 877	13 999	14 558	-3,84%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2021	2020	variation
Clientèle	4 896	6 198	-21,00%
Opérations sur titres	635	726	-12,47%
Opérations de hors-bilan	1 727	844	104,63%
TOTAL	7 259	7 768	-6,55%

COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2021	2020	variation
Etablissements de crédit	99	83	19,83%
Clientèle	745	792	-5,84%
Opérations sur titres	37	30	25,25%
TOTAL	882	904	-2,47%
COMMISSIONS NETTES	6 377	6 864	-7,09%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 993 K€ (contre 796 K€ en 2020).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 105	3 904
Opérations sur titres	167	183
Cotisations Fonds de garanties	218	159
Autres charges exploitations bancaires	1 720	3 562
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 959	7 010
Représentation fiscale	55	114
Gestion Comptes / Autorisations	768	1 103
Assurances	974	1 089
Banque à distance	391	429
Moyens Paiement	533	610
Autres Commissions diverses	1 237	3 665
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	1 854	3 105

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 551	2 105
Opérations sur titres	162	167
Cotisations Fonds de garanties	208	218
Autres charges exploitations bancaires	2 180	1 720
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 694	3 959
Représentation fiscale	135	55
Gestion Comptes / Autorisations	768	768
Assurances	807	974
Banque à distance	371	391
Moyens Paiement	498	533
Autres Commissions diverses	2 116	1 237

Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	2 143	1 854

Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2021	2020
Salaires	7 549	7 524
Charges sociales	3 020	3 021
Dotations nettes risques personnel	(200)	-
IDR et médailles du travail	197	(23)
Impôts sur rémunérations	942	960
Impôts et taxes	296	444
Services extérieurs et autres frais administratifs	12 258	12 604
TOTAL	24 061	24 530

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2020 et 2021.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2021	2020
Dotations aux dépréciations	-1 530	-2 143
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-14	-548
Dotations aux dépréciations liées à la décote	-847	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	7 991	1 882
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 524	-673
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-570	-116
Récupérations sur créances amorties	71	29
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	238	96
TOTAL	2 816	-1 472

En 2021 la Banque enregistre un coût du risque positif de 2,8 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrés sur l'année et des dotations constitués pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 491 K€ pour 2021 et 580 K€ pour 2020 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2021	2020
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	297	363
Charges exceptionnelles	144	19
TOTAL	442	382
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	315	236
Produits exceptionnels	665	129
TOTAL	980	365
RESULTAT EXCEPTIONNEL	539	(17)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2021 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2020.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2021, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2021	2020
Euro à recevoir contre devises à livrer	223	2 601
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	223	2 601
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2021 comme suit :

POSITIONS					Total 2021	Total 2020	Juste valeur 2021
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe							
Emprunteur taux variable	0	501	1 667	0	2 168	3 670	-92
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	559	0
TOTAUX	0	501	1 667	0	0	4 230	-92

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2021	2020
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	57 K €	-4 289 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	43 K €	-120 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	100 K €	-4 409 K €

* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2021 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2021.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2021 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe : **2**

Cadres : **85**

Employés : **77**

Note 25 – HONORAIRES DES CAC :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2021, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
Pricewaterhousecoopers audit	119,44	22
Cailliau Dedouit et Associes	55,59	22

(montants HT en milliers d'euros)

Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2021 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 3 mai 2021 a décidé de fixer le montant le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est fait obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.